



CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020

DE L'AGGLOMÉRATION


DE LA ROCHELLE

# SOMMAIRE

Préambule : du CUCS au contrat de ville	3
<b>1 - Diagnostic territorial</b>	<b>6</b>
1.1 - Emploi	9
1.2 - Habitat et cadre de vie	12
1.3 - Cohésion sociale	15
1.3.1 - Éducation	15
1.3.2 - Citoyenneté et prévention de la délinquance	17
1.3.3 - Santé	19
<b>2 - Enjeux</b>	<b>23</b>
<b>3 - Contrat de ville 2015 - 2020</b>	<b>26</b>
3.1 - Cadre juridique	27
3.2 - Géographie prioritaire	28
3.3 - Axes stratégiques et objectifs	29
3.4 - Conventions à annexer au contrat	44
3.5 - Les moyens	44
3.6 - Organisation et Gouvernance	45
3.7 - Bilan, observation, évaluation	48
3.7.1 - Observation	
3.7.2 - Bilan	
3.7.3 - Evaluation	
3.8 - Engagements des signataires	50
3.8.1 contributions spécifiques	50
3.8.2 engagements communs	60
<b>Annexes du diagnostic</b>	<b>65</b>
<b>Annexes du contrat</b>	<b>84</b>
<b>Liste des sigles</b>	<b>103</b>

# SOMMAIRE

<b>Préambule : du CUCS au contrat de ville</b>	<b>3</b>
<b>1 - Diagnostic territorial</b>	<b>6</b>
1.1 - Emploi	9
1.2 - Habitat et cadre de vie	12
1.3 - Cohésion sociale	15
1.3.1 - Éducation	15
1.3.2 - Citoyenneté et prévention de la délinquance	17
1.3.3 - Santé	19
<b>2 - Enjeux</b>	<b>23</b>
<b>3 - Contrat de ville 2015 - 2020</b>	<b>26</b>
3.1 - Cadre juridique	27
3.2 - Géographie prioritaire	28
3.3 - Axes stratégiques et objectifs	29
3.4 - Conventions à annexer au contrat	44
3.5 - Les moyens	44
3.6 - Organisation et Gouvernance	45
3.7 - Bilan, observation, évaluation	48
3.7.1 - Observation	
3.7.2 - Bilan	
3.7.3 - Evaluation	
3.8 - Engagements des signataires	50
3.8.1 contributions spécifiques	50
3.8.2 engagements communs	60
<b>Annexes du diagnostic</b>	<b>65</b>
<b>Annexes du contrat</b>	<b>84</b>
<b>Liste des sigles</b>	<b>103</b>



**CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020**  
**DE L'AGGLOMÉRATION**  
**DE LA ROCHELLE**

Préambule :  
du CUCS au contrat de ville

Le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération rochelaise s'est achevé en 2014.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 est venue redéfinir la politique de la ville, sur la base d'une refonte de la géographie prioritaire dessinée à partir du critère unique et englobant du revenu.

Le contrat de ville, alliant les actions de cohésion sociale aux projets de renouvellement urbain et aux interventions de droit commun, doit s'appuyer sur une réforme de la participation citoyenne en permettant aux habitants d'être associés et entendus sur les enjeux qui concernent leurs quartiers.

Un protocole d'intention a été signé le 19 janvier 2015 entre l'Etat, la Ville de La Rochelle et la Communauté d'Agglomération Rochelaise.

Le diagnostic territorial qui va suivre a été élaboré à partir de la collecte et de l'analyse de données et de points de vue des acteurs, des institutions et d'habitants des quartiers prioritaires : partagé, il a permis de déterminer des enjeux et d'établir les axes stratégiques et les objectifs du contrat sur lesquels s'engagent les partenaires.



Emploi et renouvellement urbain : des dynamiques liées.

Le CUCS a porté l'ambition d'une articulation renforcée entre l'urbain, l'économique et le social : c'est une de ses plus-values essentielles.

Tous les quartiers prioritaires (Mireuil, Laleu, La Pallice-La Rossignollette, Villeneuve les Salines, St Eloi-Géraniums sur La Rochelle et Pierre Loti à Aytré) ont bénéficié d'opérations de renouvellement urbain significatives qui sont facteurs de soutien de l'économie et de l'emploi, notamment dans le bâtiment et la construction à l'origine de processus d'insertion professionnelle renforcés.

En matière de mixité sociale, les résultats obtenus à Saint Eloi sont remarquables ; à Mireuil, les effets sont mesurables sur la partie nord est du quartier ; ces 2 opérations labellisées ANRU, qui devront être menées à leur terme, ont considérablement amélioré l'image et l'attractivité de ces quartiers. Les habitants de Mireuil bénéficient désormais d'équipements publics (centre social, ludothèque, salle des fêtes...) attendus et de grande qualité et les centres commerciaux de proximité ont été confortés tout comme à La Pallice et à Villeneuve les Salines.

Ce dernier quartier a vu l'implantation de la Maison Provinciale des Compagnons du Devoir, la réalisation des locaux d'activités nécessaires à la Régie de quartier Diagonales, la livraison de 88 logements et d'une résidence habitat jeunes de 41 logements. A Aytré, Pierre Loti fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain en cours.

Toutes ces opérations, qui ont transformé positivement le cadre de vie des habitants, ont eu aussi des effets sur la gestion urbaine de proximité et ont permis

des innovations comme le double accompagnement relogement et insertion professionnelle des familles en grande difficulté.

La ZFU, le PLIE, les points emploi de quartier partenariaux, les structures d'insertion par l'économie, « les bourses Désir d'Entreprendre » ont permis d'agir sur l'emploi dans les quartiers.

Prévention et éducation  
pour un mieux être social.

En ce qui concerne l'éducation, le programme de réussite éducative s'est imposé comme un dispositif partenarial pertinent et permet un accompagnement annuel personnalisé de 350 enfants qui s'appuie sur un contrat passé avec la famille.

Les actions liées à l'accès aux droits, la prévention de la délinquance, la citoyenneté et la culture ont permis d'agir au plus près des habitants des quartiers.

La santé, qui était une nouveauté dans ce contrat, a mobilisé les acteurs différemment d'un quartier à l'autre. « L'Atelier Santé Ville » (ASV) a contribué à l'intégration de priorités liées aux inégalités territoriales de santé dans le contrat local de santé ; il a favorisé un travail partenarial autour de l'alimentation et la précarité à Mireuil.

A Villeneuve les Salines, il a permis la mise en place d'un lieu d'écoute et l'initiation d'un projet de Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Dans les quartiers de la Pallice et Laleu, l'ASV a permis la mise en place d'un programme d'actions contribuant à prévenir l'impact sur la santé de la pollution atmosphérique auprès des habitants.

Complémentarité des  
dispositifs de  
développement  
économique et urbain

Le document d'évaluation du contrat de ville 2000-2006 faisait l'hypothèse suivante : « *les ZUS de La Rochelle semblent se situer hors du champ de la dynamique de développement économique et urbain de la ville centre, comme de l'agglomération* ».

Compte-tenu de la création de zones d'activités sur l'ouest rochelais et du lien avec la zone franche urbaine, de l'impact dans certains quartiers des opérations de renouvellement urbain, les évaluateurs du CUCS à mi-parcours pointaient que ce constat semblait dépassé.

Pour autant, les grands quartiers d'habitat social de La Rochelle concentrent des indicateurs sociaux et de chômage dégradés qui nécessitent une mobilisation de moyens exceptionnels et de droit commun prioritaires pour prévenir tout risque de déséquilibre et de ségrégation urbaine sur une géographie renouvelée.

# 1 - Diagnostic territorial



L'essentiel des chiffres du diagnostic qui suit sont ceux du recensement de 2011 qui couvre les années 2009 à 2013.

- Pour Mireuil, les 5 IRIS de l'INSEE correspondent au quartier vécu des habitants.
- Pour Villeneuve les Salines, les 3 IRIS correspondent au quartier vécu à l'exception de l'école Barthélémy Profit et du pavillonnaire environnant.
- Pour Port Neuf, nous avons sélectionné les données de Port Neuf Ouest uniquement qui représente 78 % des logements sociaux du quartier, l'iris de Port Neuf Est étant foncièrement différent ; l'addition des 2 IRIS correspond cependant au quartier vécu des habitants (voir carte INSEE en annexe).

La politique de la ville dans  
la politique de l'habitat de  
l'agglomération rochelaise.

Le périmètre de la géographie prioritaire est déterminé à partir des quartiers d'habitat social dans lesquels se rencontrent les difficultés les plus importantes pour la population: pauvreté, chômage, échec scolaire, délinquance et incivilités, discriminations, problèmes d'accès aux soins et à la culture.

Les publics les plus en difficulté résident majoritairement à La Rochelle qui concentre à elle seule 81% des HLM de l'agglomération. L'offre locative sociale étant faible sur les autres communes (à l'exception d'Aytré et de Périgny), la population dont les conditions économiques sont les plus faibles est le plus souvent logée dans le parc social de la ville centre.

En revanche, les opportunités de progression des habitants dans leur parcours résidentiel vers un logement du parc privé, en location ou en accession à la propriété, sont de moins en moins probables à La Rochelle compte tenu de la forte croissance des prix de l'immobilier. L'aspiration à une évolution vers un logement individuel, ou plus spacieux, ou en propriété entraîne bien souvent un établissement dans une commune périphérique, et de plus en plus loin du centre.

La question de l'accès au logement pour les ménages aux ressources limitées, puis de leur possibilité d'évolution au gré de la croissance des familles, mais aussi de leurs ruptures, de leur aspiration à un changement de cadre de vie et/ou de statut (locataire/propriétaire), ne peut se traiter qu'à l'échelle de l'agglomération. Ce mouvement est aussi la clé du renouvellement démographique nécessaire à la vitalité des communes, ville centre incluse (pyramide des âges équilibrée, maintien des effectifs scolaires, dynamisme de la vie sociale, utilisation des services et équipements publics, etc.).

Le programme local de l'habitat (PLH) tend à rééquilibrer la répartition territoriale des logements sociaux, mais il s'agit d'un objectif à long terme.

Pour l'heure, **près de 40% des logements HLM de l'agglomération sont localisés dans les trois quartiers prioritaires**, qui ne regroupent pourtant que 11,7% de la population communautaire et même 7,6 % si on se réfère aux seuls périmètres réglementaires.

## Population des quartiers de la politique de la ville

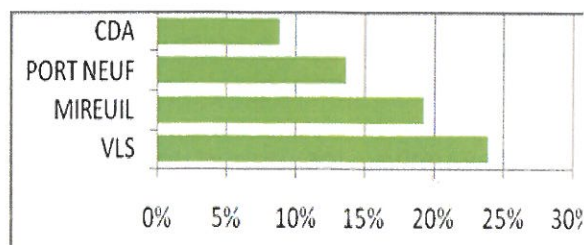
Au cœur d'un bassin de vie en forte croissance, la CDA de La Rochelle a vu sa population progresser de 2% entre 2006 et 2011. Passant de 18 à 28 communes membres en 2014, elle compte actuellement 162 781 habitants.

Mais sa commune centre (74 880 hab) perd 3% de population pendant la même période. Et les trois quartiers prioritaires, qui cumulent 18 990 habitants dans leur périmètre INSEE, soit 25% de la population municipale, en ont perdu quant à eux 950 (-4,8%).

Les variations sont assez contrastées : Mireuil a quasiment enrayé sa chute démographique alors qu'elle se poursuit sur les deux autres quartiers.

La structure de la population par âge est également assez hétérogène : les jeunes sont plus représentés qu'à l'échelle communale ou communautaire, à l'exception de Port Neuf. Mais on constate une nette tendance au vieillissement sur Villeneuve, alors que la forte proportion des plus de 65 ans à Port Neuf a tendance à s'atténuer.

La part des familles mono-parentales est nettement plus élevée dans les quartiers, notamment à Villeneuve les Salines, que sur l'ensemble de la CDA.



La population étrangère dans l'agglomération est peu importante : 2,7 %. A La Rochelle, c'est dans les grands quartiers d'habitat social que se retrouvent ces populations. Il y a 5,5 % d'étrangers à Mireuil et 9,3 % à Villeneuve les Salines. En valeur absolue et en pourcentage, c'est à Villeneuve les Salines que se trouve le plus grand nombre d'étrangers bien qu'il recule légèrement entre 2006 et 2011. Le nombre d'étrangers progresse à Mireuil sur la même période.

La population active des quartiers prioritaires se monte à 7863 personnes, soit un taux d'activité, 67%, légèrement supérieur à celui de la commune (65%) ; il diminue néanmoins sur Villeneuve et Port Neuf et augmente légèrement sur Mireuil.

## Emploi, chômage, insertion, création d'entreprise

La zone d'emploi de La Rochelle a connu une forte progression du nombre d'emplois. Toutefois, la croissance démographique (notamment sur le Pays d'Aunis) constatée sur ce même bassin, très attractif, a été encore plus importante, creusant ainsi l'écart entre offre et demande.

Les actifs des quartiers prioritaires sont plus lourdement impactés par le chômage.

## 1.1 - Emploi

### La demande d'emploi

Selon les données INSEE du recensement 2011, les taux de chômage de Mireuil et de Port-Neuf sont de 25%, soit 7 points de plus que celui de la commune et 12 de plus que celui de la CDA. Villeneuve Les Salines est encore plus touché (32%).

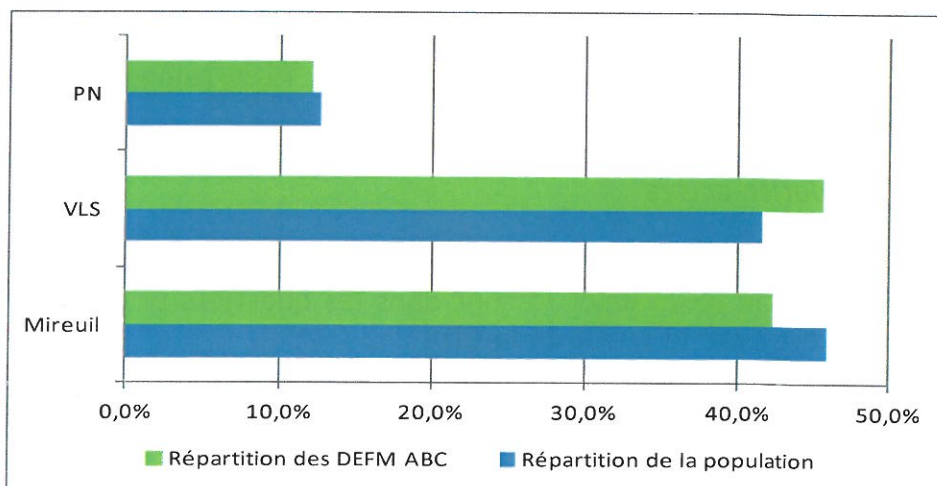
Pôle Emploi a fourni les données permettant une observation fine des demandeurs d'emploi de l'agglomération et des **quartiers dans leurs périmètres réglementaires**.

Il s'agit d'une photographie de la demande d'emploi à la fin du mois de septembre 2014 (DEFM).

Catégories *	agglo CDA	3 quartiers	% 3 quartiers / CDA
DEFM A	9250	1427	15,4%
DEFM ABC	14601	2095	14,3%
DEFM ABCDE	16331	2280	14,0%

Alors que la population totale des trois quartiers est égale à **7,7%** de la population de l'agglomération, les demandeurs d'emploi représentent une proportion **quasiment double**, quelle que soit la catégorie observée (il aurait été intéressant de faire l'analyse à partir de la population active, mais cette donnée n'existe pas encore à l'échelle stricte des périmètres réglementaires).

Villeneuve les Salines est le quartier le plus touché par le chômage : il y a plus de demandeurs d'emplois sur ce quartier qu'à Mireuil, alors que la population y est moins nombreuse.



### *Les jeunes demandeurs d'emploi*

**Les jeunes payent le tribut le plus lourd** : 30% de la population active des 15-24 ans (634 jeunes ) sont au chômage - à l'exception notable de Port Neuf, 19,3% - soit **4 points de plus** que sur l'ensemble de la CDA. Ils représentent un quart des 2560 jeunes demandeurs de l'agglomération.

Il s'agit ici de données INSEE 2011 à l'IRIS et non pas des seuls périmètres réglementaires. En effet, les données de Pôle Emploi sur les jeunes demandeurs d'emploi ne reflètent pas la réalité de nombreux jeunes qui ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Ce que confirment les chiffres 2013 de la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : ainsi les jeunes des 3 quartiers prioritaires représentent en 2013 :

- 373 des 861 jeunes nouvellement accueillis à La Rochelle, soit 43,3 %
- 1 031 des 2 329 jeunes de La Rochelle suivis par la mission locale, soit 44,3 %

Depuis 3 ans, un travail partenarial entre les animateurs jeunesse de la Ville de La Rochelle et la mission locale porte ses fruits pour permettre l'augmentation des inscriptions et des suivis de jeunes des quartiers.

### *La demande d'emploi de longue durée*

Le chômage de longue durée (plus d'un an d'inscription à Pôle Emploi) est particulièrement marqué; il touche sur les périmètres restreints des trois quartiers **955 personnes** (DEFM ABC), soit **45,6%** des demandeurs d'emploi ; ce sont **4 points de plus** que pour l'ensemble de la CDA (41,7%) et 5 points de plus pour les seuls demandeurs d'emploi de catégorie A.

Un DELD sur trois est au chômage depuis plus de 3 ans.

### *Le niveau de formation*

Les demandeurs d'emploi habitant dans les quartiers prioritaires relèvent des niveaux de formation V, Vbis et VI pour 71% d'entre eux ; ils sont globalement **moins qualifiés** que la moyenne des DE de la CDA (51% relèvent de ces mêmes niveaux soit un écart de **20 points**).

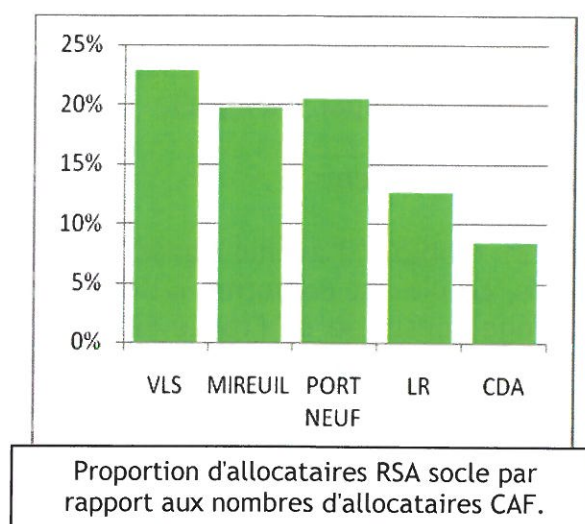
### *Le revenu de solidarité active*

Toutes catégories confondues, alors que 18% des demandeurs d'emploi de l'agglomération sont au RSA, 30,2% le sont dans les quartiers prioritaires, soit plus de **12 points d'écart avec le reste de la CDA**.

Les chiffres du RSA socle sont très élevés dans les quartiers prioritaires :

Selon les chiffres de la CAF en 2012, avec 1421 allocataires, la population couverte par le RSA socle seul est plus de 2 fois supérieure à celle de la CDA, dans tous les quartiers prioritaires et même 2 fois et demi à Villeneuve.

Le nombre de RSA socle n'a cessé d'augmenter partout entre 2009 et 2013 et la progression est très importante dans les quartiers entre 2012 et 2013.



Pour faire face à ce grave déséquilibre entre population active et population en emploi, l'Etat et les collectivités ont déployé des moyens très importants, avec l'aide souvent des fonds européens.

### *Les dispositifs spécifiques*

Le **dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU)** a produit des effets sur l'emploi des quartiers prioritaires. Il a conduit à l'installation de plus d'un millier d'entreprises entre 2004 et 2013, qui ont généré 1614 embauches, dont 593 (37%) au profit d'habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** de l'agglomération rochelaise a accompagné 3311 personnes relevant des publics prioritaires entre 2008 et 2013, dont 42% domiciliés en ZUS. Ce dernier chiffre témoigne de l'importance accordée aux habitants des quartiers concernés dans le dispositif qui a permis à 38% d'entre eux d'accéder à un emploi ou une formation qualifiante.

**Les clauses d'insertion** : afin de favoriser l'insertion professionnelle d'habitants de ces quartiers prioritaires, des clauses d'insertion ont été généralisées dans tous les marchés publics des opérations relatives au PRU. Elles ont permis la réalisation de 115 000 heures d'insertion sur Mireuil et de 32 000 sur Saint-Eloi.

### *L'insertion par l'activité économique*

Les quelques activités économiques présentes au cœur des quartiers, essentiellement dans le commerce et les services, sont peu génératrices d'emplois. Les quartiers sont toutefois dotés de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : Régie de Quartier à Villeneuve les Salines et à Mireuil, ateliers et chantiers d'insertion à Port Neuf, qui constituent, avec environ 150 postes, une planche de salut temporaire pour une partie des demandeurs d'emploi en grandes difficultés. Ces SIAE restent néanmoins fragiles, tributaires comme le reste des entreprises d'un contexte économique déprimé qui engendre une concurrence accrue, y compris entre elles. Leur forte dépendance aux financements publics qui diminuent ou dont les règles d'attribution fluctuent, les fragilise encore plus.

Les associations intermédiaires et les entreprises d'intérim d'insertion recrutent également des salariés domiciliés en quartier prioritaire (37% de l'effectif d'ID-EES intérim en 2014, par exemple).

### *Les emplois d'avenir*

Sur 331 emplois d'avenir signés en 2013, 98 étaient en quartier prioritaire soit 29,6 %, ce qui est conforme à l'objectif national et est nettement au-dessus de la moyenne constatée en France entière (15 %). Plus de 50% des emplois d'avenir de La Rochelle ont été pourvus par des jeunes des quartiers.

En 2014, 333 emplois d'avenir ont été signés dont 63 sont des renouvellements. 28% des bénéficiaires sont des jeunes des quartiers.

### *La création d'entreprises : les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre*

Dans ce cadre, les habitants des quartiers prioritaires représentent 28% des créateurs d'entreprises de La Rochelle. Le dispositif a aussi favorisé la création de 55 entreprises sur ces quartiers entre 2005 et 2013, même s'il s'agit souvent de très petites entreprises qui n'ont pas entraîné la création de beaucoup plus d'emplois autres que celui de leur fondateur ; un peu plus des deux tiers sont encore en activité en 2014. La BRDE, cofinancée jusqu'à 2014 par la Région Poitou Charentes (80%) et la CDA (20%), a donc contribué au dynamisme de la création d'entreprises dans les quartiers.

## 1.2 - Habitat et cadre de vie

Malgré un PLH ambitieux en matière de production de logements sociaux, notamment dans les communes autres que La Rochelle, et la volonté des Maires de construire ces logements, le rééquilibrage avec la Ville de La Rochelle n'est que très mesuré et les grands quartiers historiques HLM continuent de représenter une grande proportion de ces logements.

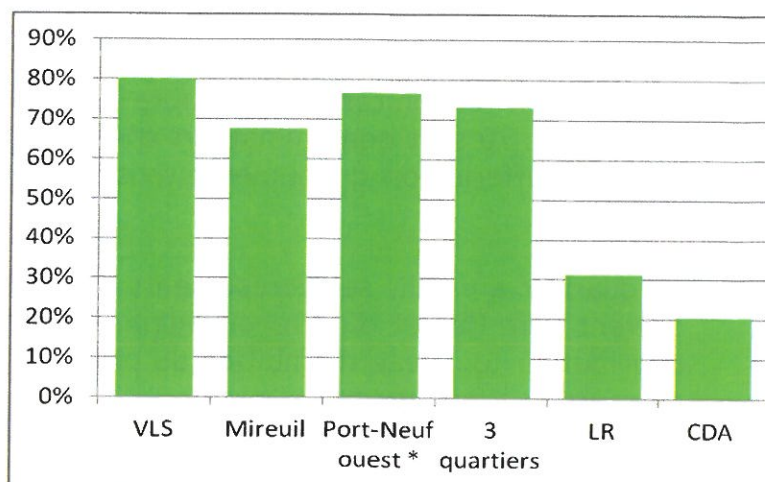
Enquête sur le patrimoine locatif social : DDTM 2011  
Nombre total de logements et de résidences principales (INSEE 2011)

	VLS	Mireuil	Port-Neuf ouest*	3 quartiers	LR	CDA
Nb total de logements	3 094	4 876	1 664	9 634	48 727	91 646
Nb résidences principales	3 038	4 810	1 489	9 337	44 628	84 475
Nb de logts Habitat 17	530	0	0	530		
Nb de logts AA	897	1 964	0	2 861		
Nb de logts sociaux OPH	1 009	1 293	1 141	3 443		
Total logts sociaux	2 436	3 257	1 141	6 834	13 970	17 252

\* sur Port Neuf Est, l'OPH gère 320 logements sociaux de plus, non intégrés dans ce tableau

Proportion des logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales →

Avec près d'un tiers de logements sociaux, la Ville de La Rochelle concentre 81 % des logements sociaux de l'agglomération, et les 3 quartiers près de 40 % à eux-seuls.



A La Rochelle, la rotation dans le parc social est faible : environ 8% tous les ans, moitié moins que la moyenne régionale. Face à ce faible renouvellement, la demande de logements sociaux, à laquelle peut prétendre plus de 70% de la population selon les seuls critères de revenus, est très forte sur l'agglomération rochelaise.

Compte tenu de l'écart entre revenus et prix élevé des loyers des logements privés, il y a 7000 demandes de logements sociaux en attente sur le territoire, en particulier sur les petits logements de type II.

Les demandes de mutation intra quartier ont du mal à être satisfaites et la mobilité entre HLM et pavillonnaires proches ne se fait plus compte tenu de l'évolution des prix des biens immobiliers. Par exemple, pour Villeneuve, dans le quartier du Petit Marseille attenant, qui était habité essentiellement par des couples d'ouvriers et d'employés, ce sont désormais des cadres supérieurs qui achètent les biens mis en vente sur le marché. L'élévation du revenu médian le mesure.

### *Le cadre de vie et le renouvellement urbain*

Logement social, cadre de vie et renouvellement urbain.

A l'instar du cadre de vie rochelais, celui des quartiers est perçu comme plutôt agréable. Les commerces, les services de proximité, les marchés forains et les équipements sociaux, sportifs et culturels, sont présents sur tous les quartiers. Leur desserte en transports en commun est satisfaisante.

D'importantes opérations de renouvellement urbain doivent s'achever dans les 2 à 3 ans à venir à Mireuil, à St Eloi et à Pierre Loti (hors ANRU). Port-Neuf et plus encore Villeneuve pourraient faire l'objet d'opérations de restructuration et de renouvellement urbain, l'enjeu étant aussi fort en matière de soutien à l'économie et l'emploi.

Port-Neuf, proche de la mer et du centre-ville, bien équipé en commerces est attractif ; pour autant, les logements HLM des années 50 et 60, petits et mal adaptés, ne correspondent plus toujours aux critères d'habitabilité d'aujourd'hui. Des investissements importants sont prévus par le bailleur unique, l'OPH, et la sécurisation des halls d'immeubles est espérée par la population.

A Villeneuve les Salines, où sont présents trois bailleurs sociaux, les immeubles anciens sont réhabilités dans le cadre des plans stratégiques de patrimoine. Les HLM des années 70 sont consommateurs d'énergie. Les travaux d'isolation et la présence d'une chaufferie bois qui alimente tous les immeubles modèrent les augmentations de chauffage.

Le quartier a vieilli, ses équipements publics aussi, le cœur du quartier et la place doivent faire l'objet d'un renouvellement profond : les études urbaines sont en cours pour définir le niveau d'ambition du projet urbain qui pourrait engager une mutation du quartier à long terme.

### *La gestion urbaine de proximité*

Elle est pilotée par les mairies de quartier à Mireuil et à Villeneuve les Salines. Sur le quartier de Port-Neuf le lien se fait avec les services et les partenaires compétents via la mairie de quartier implantée à Laleu Lapallice .

Les bailleurs font des efforts pour réaliser des permanences de proximité et échanger avec les locataires pour résoudre les problèmes du quotidien, même s'il y a peu d'associations de locataires sur les quartiers.

Les politiques de peuplement pourraient à l'échelle de la CDA reposer sur des critères globaux qui permettraient de poursuivre des objectifs de mixité sociale dans les quartiers, notamment à Villeneuve les Salines, où se concentrent de manière homogène des populations pauvres et précaires. Un partenariat renforcé entre les 3 bailleurs, l'Etat et la CDA pourrait y concourir.

Cohésion sociale :  
des approches  
coordonnées et  
partenariales

La cohésion sociale est l'un des 3 piliers du contrat de ville, indissociable de l'emploi, du cadre de vie et du renouvellement urbain.

L'éducation, l'accès à la culture et aux sports, la citoyenneté, la prévention de la délinquance et la santé, contribuent à maintenir la cohésion sociale, d'autant plus que la crise frappe les plus pauvres, les plus fragiles et les plus précaires.

Les associations sont des acteurs essentiels de la vie sociale et économique, représentant 10 % du total des emplois du secteur privé ; une enquête nationale révèle qu'elles sont 80 % à exprimer des difficultés liées à leurs ressources.

Des associations rochelaises partagent ces préoccupations. Une partie d'entre elles sont fragilisées, que ce soit pour des questions de gestion, de raréfaction de leurs financements ou de leur accès à la commande publique. Des associations structurées sur les quartiers, dont certaines exercent des missions déléguées de services publics, sont de véritables piliers de la cohésion sociale.

Dans la CDA, l'économie sociale et solidaire représente 10 % des effectifs salariés, employés à 77,5 % par des associations (source INSEE 2011, traitement ORESS Poitou Charentes).



## 1.3 - Cohésion sociale

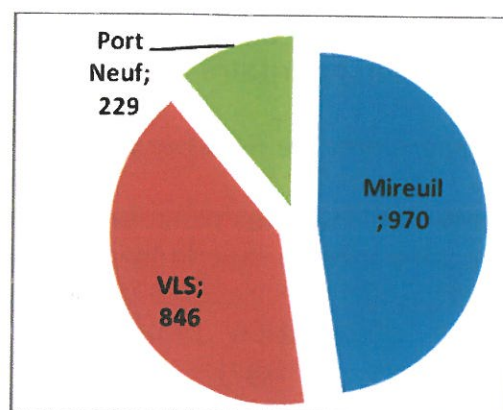
### 1.3.1 Éducation

Parce qu'il permet une approche plus préventive que corrective, le volet éducatif de la politique de la Ville occupe une place prépondérante et prioritaire soutenu conjointement par la Ville de La Rochelle, la CdA, L'Etat, la CAF et le conseil départemental. Selon l'évaluation du CUCS conduite en 2010, la CAF finance 50 % des moyens de droit commun en éducation et la Ville de La Rochelle 38 % sur les quartiers hors budget Education Nationale.

#### *Les écoles*

En 30 ans, la ville de La Rochelle a perdu la moitié des effectifs scolaires de ses écoles. Des classes ont été supprimées, des écoles ont été fermées, y compris dans les quartiers (école Kennedy à Mireuil, le lac à Villeneuve les Salines).

A La Rochelle, sur 5266 enfants scolarisés (3180 en élémentaire et 2086 en maternelle), **2045** habitent les quartiers prioritaires soit **38,8 %**. (Si on y ajoute Laleu La Pallice, cela représente 48 % des enfants).



Préalablement à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'activités péri-scolaire (TAP), la Ville de La Rochelle a défini son Projet Educatif Territorial (PEDT) 2014-2016, auquel on peut se référer dans l'attente en 2015 du bilan, de l'évaluation et de la définition du nouveau projet éducatif local (PEL).

#### *Les collèves*

La situation des collèves est hétérogène : si Pierre Mendès France à Mireuil, dont les effectifs ont diminué au fil des ans, recrute exclusivement ses élèves sur le quartier, Fabre d'Eglantine à Villeneuve les Salines accueille une population mixte qui provient pour moitié environ des communes limitrophes de Périgny et Saint Rogatien, pour l'autre moitié du quartier.

Ainsi à Pierre Mendès France les **catégories socio-professionnelles défavorisées** à l'entrée en 6<sup>ème</sup> étaient d'environ 65 % depuis 3 ans ; elles s'élèvent à **plus de 75 %** à la rentrée 2013-2014.

Le taux de boursier y est plus de 2 fois supérieur à celui de l'académie. Le collève doit lutter contre un absentéisme fort entre 7 et 10 % et constate une plus grande précarité et des difficultés pour des élèves à intégrer des règles.

C'est au collège Pierre Mendès France que le programme de réussite éducative accompagne le plus grand nombre d'élèves.

Le collège et les écoles associées du quartier sont en réseau d'éducation prioritaire plus (REP+).

Bien que n'étant pas rattaché au réseau d'éducation prioritaire du quartier, le collège Camus accueille des élèves de Villeneuve les Salines qui sont sur son secteur de référence. C'est à ce titre, qu'une équipe pluri-disciplinaire est organisée par le PRE dans cet établissement qui accueille aussi les élèves d'autres quartiers rochelais proches.

Si la mixité sociale est réelle à Fabre d'Eglantine, une analyse globale des résultats au brevet, proche de la moyenne académique, cache de réelles disparités selon l'origine géographique des élèves.

En primaire, les seuls élèves du quartier sont issus à **75 % de catégories sociales défavorisées**. Au collège une centaine d'élèves par an est suivie par le PRE, ce qui justifie que le collège Fabre d'Eglantine et son réseau d'écoles soient en réseau d'éducation prioritaire (REP).

### *Le Programme de Réussite Educative*

Il intervient dans les quartiers prioritaires de La Rochelle et mobilise les parents. Il accompagne et suit individuellement près de 350 enfants par an de 2 à 16 ans en situation difficile, repérés par la communauté éducative des écoles et des collèges en réseau d'éducation prioritaire ou situés en quartier prioritaire. Enseignants, éducateurs, assistantes sociales de secteur, animateurs, professionnels de santé se mobilisent au sein d'équipes pluridisciplinaires de soutien pour apporter des réponses concrètes, adéquates aux difficultés que peuvent connaître les enfants et leurs familles. En 2013-2014, les actions prioritaires ont été :

- le soutien à la parentalité notamment à domicile (290)
- l'accompagnement scolaire et éducatif (155)
- l'accès au sport et à la culture (188)
- l'accompagnement à l'orientation et prévention du décrochage scolaire (53)
- l'accompagnement santé (93)

Le PRE, par son mode d'intervention particulier a permis de mettre en lumière des situations sociales qui n'étaient pas toujours connues des services habituels.

### *Des partenariats éducatifs à coordonner*

La Ville avec ses services et les activités partenariales école-mairie, le programme de réussite éducative et les nombreuses associations qui interviennent dans l'école ou hors l'école sont des atouts à condition que cette offre éducative soit coordonnée, à une échelle territoriale pertinente (le quartier : à Mireuil ou à Villeneuve les Salines) ou sur un secteur plus large comme à Port-Neuf qui n'a qu'une école. Le PEDT a défini 7 secteurs sur la ville et les parcours thématiques (sports, culture, santé, environnement...).

### *Loisirs éducatifs*

Tous les quartiers disposent d'accueils de loisirs associatifs et municipaux pour certains.

Les centres de loisirs et les centres sociaux organisent des activités périscolaires et extra-scolaires en lien avec les familles. Des activités culturelles et sportives associatives ou municipales complètent l'offre éducative.

### *Les jeunes*

Les jeunes dans les quartiers doivent faire l'objet d'une attention spécifique. Des éducateurs exercent leur métier à Villeneuve les Salines et Mireuil. Les équipes de prévention spécialisées se sont créées pour que les éducateurs entrent en relation et accompagnent des jeunes en marge et (ou) en rupture avec les autres institutions ; c'est leur originalité qui complète l'offre éducative existante par ailleurs. Il serait utile de redéfinir le rôle et la fonction, la spécificité des intervenants jeunesse, notamment pour les 13-25 ans dans les quartiers.

Le PEL a vocation à animer et coordonner les politiques éducatives territorialisées.

#### 1.3.2 - Citoyenneté et Prévention de la délinquance

Du diagnostic partagé, il ressort que l'égalité condition d'accès à la citoyenneté et aux droits n'est pas garantie pour tous. C'est une préoccupation commune aux acteurs des quartiers, qu'ils soient « spécialistes » d'un domaine d'intervention ou accueillants généralistes des habitants. Pour cela, ils ressentent le besoin d'une coopération étroite entre les divers intervenants. La maison de la justice et du droit à Mireuil, le point d'accès aux droits à Villeneuve les Salines, les permanences du conciliateur sont autant de dispositifs de proximité qui permettent un travail régulier sur les droits et devoirs des citoyens.

#### *La circonscription de sécurité publique (CSP) de La Rochelle : les faits constatés*

La circonscription concentre la moitié des faits constatés de délinquance dans le département de la Charente-Maritime.

Un certain nombre d'indicateurs sur le premier semestre 2014 marque le pas avec la diminution des atteintes aux personnes (-8,88 %) ainsi que celle des atteintes aux biens (-5,53 %). Cette circonscription enregistre malgré tout des difficultés en matière de vols par effraction, ceux-ci subissant une augmentation de 20 % sur ce premier semestre par rapport à la même période de l'année 2013, ainsi que des phénomènes émergents depuis le début de l'année 2014 comme les vols à l'arraché.

Cependant, il convient de mettre ces résultats en perspective lorsque l'on constate que la CSP La Rochelle dénombrait 5411 faits constatés de délinquance au premier semestre 2006 par exemple contre 3992 sur le premier semestre 2014 et 460 vols par effraction en 2006 contre 297 en 2014 sur cette même période... On constate à La Rochelle, que le vol simple dans des locaux et lieux publics est l'infraction la plus commise, avec 411 infractions. Suivent le vol à la roulotte et l'usage de stupéfiants,

avec respectivement 267 et 241 infractions. Le total est de 2078 délits et crimes commis à La Rochelle.

### *La situation dans les quartiers*

La géographie des quartiers prioritaires ne coïncide pas avec la cartographie de la délinquance, plus itinérante. Pour autant, les quartiers de Mireuil et Villeneuve-les-Salines restent relativement impactés par les faits de dégradations volontaires, les atteintes à l'intégrité physique et plus globalement par les délits de voie publique (6,5% de la totalité des faits de voie publique de la CSP la Rochelle). Ils restent sous surveillance en matière d'usage et de trafics de produits stupéfiants.

L'infraction principale à Mireuil concerne les atteintes aux biens, suivie des coups ou blessures volontaires. On constate sur Villeneuve les Salines la même inflexion, où le vol simple contre les particuliers dans les locaux privés est l'infraction la plus fréquente. Les délits d'atteinte aux personnes sont moitié moins importants que sur Mireuil. On enregistre la même dynamique sur le quartier de Port Neuf.

Au total, on compte 233 infractions et crimes à Mireuil et 160 à Villeneuve les Salines. Le quartier de Port Neuf est moins impacté que les deux quartiers précédents : le total s'élève à 119 infractions et crimes.

Des graphiques détaillés par quartier sont présentés en annexe ; ils rendent compte des infractions relevées au premier semestre 2014.

### *Les jeunes sous main de justice en 2014*

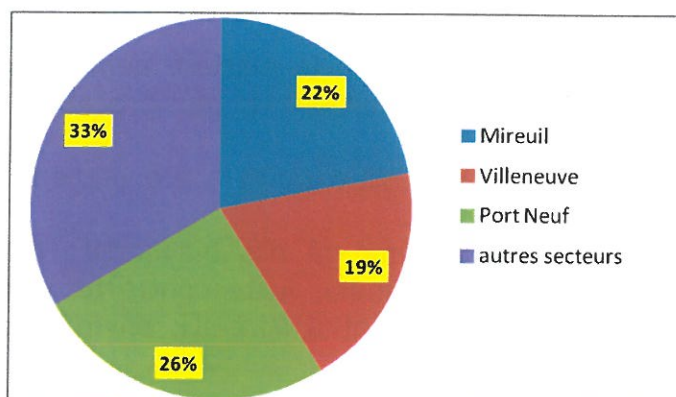
Les jeunes sous main de justice suivis par l'unité éducative en milieu ouvert sont surreprésentés dans les quartiers : ils représentent 54% des 169 jeunes suivis à La Rochelle. Sur ce total, 25% d'entre eux résident sur Villeneuve les Salines et 21% sur Mireuil.

### *L'insécurité vécue et ressentie*

Au-delà des faits chiffrés, le sentiment d'insécurité existe. Il s'est exprimé, notamment lors des consultations citoyennes organisées à Villeneuve les Salines. Les incivilités, indisciplines en milieu scolaire, conflits de voisinages, nuisances sonores, manifestations d'intolérance et dégradations, même mineures, contribuent à conforter ce sentiment exprimé par les habitants. Les conflits familiaux, les addictions, sont aussi sources de perturbation de la tranquillité à laquelle aspirent légitimement les habitants, notamment les plus âgés qui ont une moindre capacité de tolérance. L'isolement, la solitude sont sources d'inquiétudes que révèlent les chiffres de l'agence locale de prévention et de médiation sociale (ALPMS). Voir tableau détaillé des interventions en annexe.

67% des interventions de l'ALPMS sur la CDA (à 18 communes) se sont déroulées en 2013 dans les quartiers et majoritairement pour des conflits de voisinage et des situations d'isolement ou de détresse.

Cela corrobore sur ce quartier les observations du groupe de travail sur le cadre de vie.



Alors qu'il est le plus petit quartier des 3, Port Neuf en 2013 bénéficie du plus grand nombre d'interventions de l'agence. L'ALPMS effectue un travail complémentaire de celui des autres services publics et constitue un atout pour combattre le sentiment d'insécurité et conduire des actions de médiation et de prévention avant que les conflits ne dégénèrent. Parfois la récurrence d'interventions chez une même famille révèle la nécessité d'aborder les problèmes de manière pluridisciplinaire, notamment avec les intervenants de la santé.

Des équipes de prévention spécialisées, financées principalement par le Conseil Départemental, sont présentes auprès des jeunes « en marge » à Mireuil et Villeneuve les Salines.

Le Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CASPD), créé il y a 10 ans, réunit régulièrement les acteurs en ce domaine, afin de favoriser la coopération de tous autour d'objectifs et de priorités qui pourraient être réinterrogés, après étude, dans le cadre d'une stratégie territoriale redéfinie, intégrant la singularité des quartiers prioritaires.

### 1.3.3 - Santé

Les inégalités de santé sont révélées par les chiffres suivants qui concernent les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) \* :

Données CPAM CMUC 2013	VLS	Mireuil	Port Neuf Ouest	LR	Unité urbaine
Population couverte	5 982	8 655	2 112	43 089	75 163
Population bénéficiaire de la CMUC	1 486	1 739	379	6 468	8 157
Part de la population couverte par la CMUC	<b>24,80%</b>	<b>20,10%</b>	<b>17,90%</b>	15,00%	<b>10,90%</b>

\* pour en bénéficier, il fallait avoir un revenu annuel plafonné à 7 934 euros pour une personne seule. Ce plafond a été réévalué à 8 592 euros au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Près d'un quart de la population CNAM est couverte par la CMUC à Villeneuve les Salines. Seul l'IRIS du château d'eau à Mireuil est supérieur (34%).

L'accès aux droits en la matière demeure d'actualité. Pour cela, il faut aller à la rencontre des populations les plus précaires.

Un Atelier Santé Ville (ASV) a été mis en place sur les quartiers prioritaires de La Rochelle en 2008.

4 priorités ont émergé des diagnostics menés : bien-être/mal-être (notamment à Villeneuve les Salines), lutte contre les addictions, alimentation et hygiène bucco-dentaire (notamment à Mireuil), environnement et cadre de vie (principalement à Laleu-La Pallice).

*L'accès aux droits à la prévention et aux soins :*

Le non recours au système de santé pour les personnes en précarité demeure d'actualité. Les acteurs en lien avec les personnes en difficulté, mettent en évidence différents freins à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins de santé :

- les conditions et événements de vie.
- les difficultés économiques
- les pratiques des professionnels de santé et sociaux
- l'accès aux institutions, associations et réseaux.

*La santé mentale :*

Que ce soit lors des diagnostics initiaux de santé ou par la contribution récente des acteurs du social et de la santé, la question de la santé mentale est identifiée comme une préoccupation première dans les quartiers.

Au plan national, le nombre de patients atteint de maladies psychotiques n'a pas augmenté ces dernières années. En revanche, les souffrances psychiques et psycho sociales progressent.

L'inactivité, l'isolement, le mal être, peuvent être source de souffrances psychiques. La distinction entre la maladie et le mal être psychique est parfois difficile pour les acteurs. Ils se retrouvent quelque fois démunis devant la complexité des problèmes des publics avec lesquels ils sont en relation.

A La Rochelle, un « Réseau Santé Mentale » est constitué et réunit des acteurs de la santé, du social, de l'hébergement ou de l'éducation.

Deux à trois fois par an, dans le cadre de ce Réseau de Santé Mentale, la Coordination Prévention du suicide et l'ASV organisent des sessions de sensibilisation sur ce thème, auprès des acteurs de 1ère ligne. Il conviendrait d'encourager davantage les relais des quartiers à y participer.

Suite à l'identification d'un besoin local sur fond de récurrence de crises et de situations médico-psycho-sociales complexes, un « Groupe d'Evaluation et d'Orientation Multi partenarial » a été créé ; il est composé de 6 partenaires. Il se réunit tous les 2 mois et il peut être interpellé pour étudier d'une manière concertée des situations difficiles à l'initiative d'acteurs de terrain (l'ALPMS, un centre social, un bailleur....) et préconiser des orientations de travail.

Par ailleurs, un annuaire réseau a été réalisé pour optimiser la connaissance des ressources sur la Ville de La Rochelle : « Mal être, détresse, souffrance psychique, santé mentale » ; celui-ci est mis à jour et diffusé annuellement.

Les difficultés rencontrées par le public ne nécessitent pas obligatoirement une orientation ou une prise en charge d'ordre médical dès qu'un premier niveau d'écoute peut être proposé. Ainsi, pour répondre à ce besoin d'écoute « généraliste », un lieu d'écoute à Villeneuve les Salines a été créé.

A La Pallice, (quartier en veille active), le projet « C'est moi c'est nous » est développé avec les enfants de deux classes sur les compétences psycho-sociales.

#### *Hygiène de vie :*

Les acteurs des champs sociaux, sanitaires et éducatifs indiquent un état d'hygiène globale ainsi qu'un état bucco-dentaire préoccupant chez des enfants des quartiers prioritaires.

Les actions menées dans le cadre de l'ASV ont permis de faire évoluer les habitudes de vie de certains habitants (alimentation).

Le CCAS coordonne des acteurs autour du programme de territoire « alimentation/santé/lien social/précarité ». Le service municipal des sports propose des activités physiques et sportives auprès des publics cibles.

Les problèmes de surpoids et d'obésité des enfants, d'absences de suivi dans les vaccinations et les troubles du comportement demeurent plus importants dans les quartiers que dans le reste de l'agglomération.

#### *Addictions :*

La consommation excessive d'alcool chez les jeunes est préoccupante ; la Ville de La Rochelle met en œuvre un plan de prévention : « L'alcool noie la Fête ». Elle soutient également les programmes développés par l'Education Nationale et la santé universitaire.

Le Contrat Local de Santé de La Rochelle, signé en février 2013, porte sur les axes suivants :

- l'accès à la prévention et aux soins
- La santé au sein de la famille et de son environnement
- La santé mentale, le bien-être et le lien social
- les questions d'addictions et de comportements à risque sont aussi mises en avant
- La création d'un observatoire de la santé

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, de l'exercice pluriprofessionnel de proximité et du développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires, le CLS de La Rochelle a œuvré en faveur du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sur le quartier de Villeneuve les Salines. Ce projet a été labellisé en 2013 suite à l'avis favorable du comité régional de suivi des MSP.

## **Zoom sur les quartiers en veille active**

Des rencontres entre les porteurs de projet, les élus et représentant de l'Etat ont été organisées dans les quartiers en veille active : Pierre Loti à Aytré et Laleu-La Pallice.

A l'occasion du diagnostic partagé, il ressort des échanges que l'accompagnement du renouvellement urbain de Pierre Loti jusqu'à son terme est une priorité à Aytré ; et que Les Sablons Chirons Longs, les bâtiments S et le quartier des Guiardes doivent faire l'objet d'une attention particulière à Laleu La Pallice.



## 2 - Enjeux

Du diagnostic territorial partagé, ressortent 3 principaux enjeux :

- ☞ Maintenir et développer une dynamique
- ☞ Faire reculer la pauvreté et l'exclusion
- ☞ Réintégrer pleinement les quartiers dans l'agglomération

### **Maintenir et développer une dynamique**

Lors de leurs créations, les quartiers où s'est construite la majorité des logements sociaux, hébergeaient une population plutôt jeune, de travailleurs (ouvriers pour la plupart) et de familles avec un taux de natalité relativement élevé. Pour une bonne partie de la population, le premier logement attribué n'était pas le domicile définitif mais une étape dans un parcours résidentiel qui pourrait se poursuivre dans un logement individuel ou collectif, plus ou moins grand, en location ou en accession à la propriété. Cette dynamique s'est progressivement interrompue : la population stagne ou régresse, les occupants vieillissent et il y a de moins en moins de renouvellement d'occupants dans les logements, le chômage massif freine tout espoir de mobilité, une morosité sociale et une résignation s'installent, avec leurs exutoires d'incivilité, de délinquance et d'addictions.

L'enjeu est donc de **remettre ces quartiers en mouvement** avec une gestion plus dynamique des logements, source d'un certain renouvellement des populations, en améliorant les logements pour qu'ils correspondent mieux aux nouveaux besoins des locataires, en générant de l'activité économique et de l'emploi, notamment dans les commerces et services de proximité, ainsi qu'en encourageant et en accompagnant une implication citoyenne et associative des habitants.

### **Faire reculer la pauvreté et l'exclusion**

Par définition, les quartiers d'habitat social ont toujours concentré les populations aux revenus les plus modestes : ouvriers et employés que les niveaux de qualification limitaient aux salaires les plus faibles, familles nombreuses pour lesquelles les allocations familiales ne concouraient que partiellement à l'équilibre du budget du ménage, personnes seules ou familles ayant subi un ou plusieurs "accidents de la vie".

La décomposition progressive du modèle économique a frappé en priorité ces populations dont les capacités de rebondir sont atténuées. En dépit de mécanismes assistanciers, les difficultés économiques s'accumulent pour les individus et les familles. La pauvreté génère la malnutrition, la dégradation des conditions d'habitat (et notamment la précarité énergétique), le moindre recours aux soins médicaux voire la désespérance psychique et l'absence de réussite éducative ou de perspectives pour une part des enfants et des jeunes.

L'enjeu est donc **d'améliorer les conditions économiques de subsistance** des habitants, en conjuguant d'une part des ressources provenant d'activités professionnelles - et pas seulement d'allocations diverses - et d'autre part des économies pour les budgets de ménages (moins de consommation énergétique, autoproduction alimentaire, mutualisation d'équipements et de moyens, prévention sanitaire et des risques addictifs,...). Tous ces besoins sont sources d'activités potentielles pour les habitants, au travers des associations et des SIAE des quartiers, mais aussi des entreprises du secteur marchand (notamment via les clauses d'insertion).

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion, c'est aussi une meilleure préparation des générations à venir à trouver leur place, depuis l'école avec les programmes de réussite éducative, jusqu'aux formations qualifiantes pour les jeunes et les adultes.

### **Réintégrer pleinement les quartiers dans l'agglomération**

Si La Rochelle a longtemps concentré les logements sociaux, la politique de l'agglomération vise maintenant à mieux équilibrer leur répartition sur le territoire. Il ne s'agit pas "d'externaliser" les habitants des quartiers rochelais vers le périurbain mais d'offrir aux habitants des communes composant l'agglomération une alternative à l'obligation de se tourner vers la ville centre pour obtenir un logement en rapport avec leurs besoins et leurs possibilités.

Une certaine harmonisation territoriale de l'habitat est indispensable pour "de-spécialiser" les zones d'habitat en termes de catégories socio-professionnelles et assurer au contraire une mixité profitable à la cohésion sociale globale de l'agglomération.

Elle contribuera à améliorer la fluidité des parcours résidentiels, de façon choisie et non subie.

Cette diversité est également nécessaire pour assurer le renouvellement générationnel et conserver dans chaque commune un tissu équilibré d'équipements et de services (écoles, activités sportives, récréatives, culturelles, commerces....).

L'enjeu est donc qu'il n'y ait plus, à terme, de discrimination ni négative ni positive concernant tel ou tel quartier, et que les politiques de droit commun s'appliquent indifféremment à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

# 3 - Contrat de ville 2015 - 2020

### 3.1 - Cadre juridique

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine
- Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains
- Décret n° 2014 - 1750 du 30 décembre 2014 fixant les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains.
- Les conventions cadre interministérielles initiées par le Ministère délégué à la Ville, suivantes (dont les principales dispositions figurent en annexe) :
  - Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du 4 avril 2013
  - Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, Ministère délégué à la famille et Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion du 19 avril 2013
  - Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social du 25 avril 2013
  - Ministère des droits des femmes du 21 mai 2013
  - Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche du 7 juin 2013
  - Ministère de la justice du 8 juillet 2013
  - Ministère de la défense, Ministère délégué chargé des anciens combattants du 15 juillet 2013
  - Ministère de l'intérieur du 27 septembre 2014
  - Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation du 27 septembre 2014
  - Ministère de l'éducation nationale Ministère délégué à la réussite éducative du 7 octobre 2013
  - Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme du 7 janvier 2014
  - Ministère de la culture et de la communication du 7 mars 2014
- Les conventions cadre signées entre le Ministère délégué à la Ville et les associations des collectivités suivantes :
  - Association des Régions de France du 13 février 2013
  - Association des Départements de France du 11 octobre 2013
  - Association des Maires de France du 14 janvier 2014

### 3.2 - Géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2020

#### Les quartiers prioritaires :

Ils ont été déterminés sur le critère unique du revenu fiscal médian des ménages français en 2011, soit 19 218 euros (20 288 euros pour la CDA de La Rochelle). Ont été retenus par l'Etat, les quartiers de 1 000 habitants au moins ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian de référence, soit **11 530 euros** au niveau national et **11 700 €** pour l'unité urbaine de La Rochelle.

Dans l'agglomération rochelaise les quartiers retenus sont :

quartiers	population dans le périmètre retenu	revenu médian
Villeneuve les Salines	5 190 habitants	9 200 €
Mireuil	5 730 habitants	10 100 €
Port-Neuf	1 570 habitants	10 700 €
Total	12 490 habitants	

Les cartes des périmètres réglementaires figurent en annexe.

Les actions menées en faveur des habitants de ces périmètres seront conduites notamment par les structures présentes soit dans les périmètres réglementaires, soit dans l'environnement socio-économique de ces périmètres, autrement dit dans les quartiers vécus des habitants, tel que précisé en introduction de la partie diagnostic.

Les habitants des quartiers prioritaires et ces structures pourront bénéficier :

- prioritairement des politiques de droit commun.
- des moyens spécifiques de l'Etat (BOP 147) et de la CDA et de tout autre partenaire, signataire du contrat de ville.

#### Les quartiers en veille active :

Ont été retenus :

- Laleu La Pallice : notamment les secteurs des Sablons, Chirons longs, les bâtiments S et les Guiardes à La Rochelle.
- La résidence Pierre Loti à Aytré.

Les habitants et structures de ces quartiers pourront bénéficier :

- des politiques de droit commun.
- de crédits spécifiques « politique de la ville » de la CDA sur des priorités resserrées.

Sur ses crédits spécifiques, la CDA pourra intervenir de manière limitée sur des populations très circonscrites : gens du voyage et personnes sans logement, ou sur

des besoins et des points de fragilité qui nécessiteraient un soutien hors géographie prioritaire.

L'Etat précise que les quartiers de veille active correspondent à des quartiers sortants de la précédente géographie prioritaire. Il s'agit pour eux de pérenniser les dynamiques et de capitaliser les acquis par :

- un maintien d'une observation et d'un suivi préventif de ces quartiers
- une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat et des collectivités
- un maintien jusqu'à leur terme des contrats adultes-relais pour poursuivre le soutien à la vie associative dans ces quartiers
- une pérennisation du cadre du PRE et d'un accompagnement global des enfants dans leurs parcours scolaires dans le cadre de la mobilisation de l'Education Nationale, de l'EPCI, des communes et du Conseil Départemental.

### 3.3 - Axes stratégiques et objectifs

Du diagnostic territorial et des enjeux qu'il fait apparaître ressortent des priorités territoriales et thématiques.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers indissociables :

La cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique.

La jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, et l'accompagnement à la parentalité, constituent des priorités transversales qui doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des actions.

Les tableaux ci-après précisent par pilier les axes stratégiques, les objectifs poursuivis, les programmes et dispositifs, les actions du contrat de ville.

Dans les tableaux suivants, chaque action, programme ou dispositif peut concourir à la réalisation de plusieurs objectifs (voir les indicateurs correspondants en annexe).

En cours de contrat et en fonction des bilans annuels, de nouveaux programmes et actions pourront concourir à la mise en œuvre des objectifs identifiés.

## Pilier cohésion sociale

### 4 axes stratégiques :

- Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la république
- Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités
- Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous



Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<p data-bbox="288 1821 336 2141"><b>Cohésion sociale</b></p> <p data-bbox="767 1727 938 2141">Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="408 1252 555 1682">◆ S'attaquer à la grande difficulté par un accompagnement éducatif personnalisé</li> <li data-bbox="632 1218 703 1682">◆ Prévenir l'absentéisme et les décrochages scolaires</li> <li data-bbox="719 1290 791 1682">◆ Apporter un soutien à la parentalité</li> <li data-bbox="807 1229 994 1682">◆ Faciliter l'accès et le développement d'activités éducatives, culturelles et sportives pour les enfants et les jeunes</li> <li data-bbox="1070 1196 1142 1682">◆ Articuler le projet éducatif par quartier dans et hors l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="384 775 456 1133">- Programme de Réussite Educative</li> <li data-bbox="496 752 608 1133">- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires</li> <li data-bbox="647 786 759 1133">- Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité</li> <li data-bbox="799 775 839 1133">- Pacte culture Etat/CDA</li> <li data-bbox="879 808 951 1133">- Parcours d'Education Artistique et Culturel</li> <li data-bbox="991 898 1031 1133">- Service civique</li> <li data-bbox="1102 797 1206 1133">- Redéfinition de la politique jeunesse pour les 13-25 ans</li> </ul>	<p data-bbox="256 416 400 730">Développement du dispositif de réussite éducative dans le quartier de Port Neuf</p> <p data-bbox="408 394 552 730">Développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes</p> <p data-bbox="560 416 703 730">Apprentissage par les pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="711 416 855 730">étudiants/élèves des quartiers</li> <li data-bbox="863 506 935 730">Soutien à des échanges entre parents, et parents/enfants</li> <li data-bbox="943 416 1031 730">Chantiers de jeunes, animations de rue et en pied d'immeuble</li> <li data-bbox="1038 416 1342 730">Coordination des acteurs enfance jeunesse en lien avec le projet éducatif local, le Projet éducatif territorial (PEDT), le PRE et les TAP (Temps d'activités Périscolaires)</li> </ul>	<p data-bbox="264 91 408 360">Les quartiers prioritaires et (ou) en éducation prioritaire</p> <p data-bbox="1015 170 1086 360">Tout quartier prioritaire</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<p><b>Cohésion sociale</b></p> <p>Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la république</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser l'accès aux droits</li> <li>◆ Développer des activités créatives et culturelles impliquant les habitants et faciliter leur accès aux structures culturelles de la Ville</li> <li>◆ Créer du lien social autour d'activités d'auto-production partagée</li> <li>◆ Soutenir les pratiques interculturelles, accompagner les primo-arrivants, et favoriser l'intégration des populations immigrées</li> <li>◆ Développer la participation des habitants à la vie publique</li> </ul>	<p>Maison de la justice et du droit</p> <p>Points d'accès aux droits</p> <p>Pacte culture Etat/CDA</p> <p>Conseils citoyens, comités de quartier</p>	<p>Etats des lieux de l'accès et du recours aux droits sanitaires et sociaux</p> <p>Expos «9-13 ans» et «13-18 ans, questions de justice », rallye citoyen pour les jeunes et autres actions en lien avec la citoyenneté et les valeurs de la République</p> <p>Actions de valorisation de la diversité culturelle (fêtes de quartiers, rencontres débats, etc...).</p> <p>Résidences d'artistes, spectacles de rue, cultures urbaines, médiation culturelle et politiques tarifaires</p> <p>Développement des jardins familiaux, individuels, collectifs, partagés, en pied d'immeuble</p> <p>Ateliers d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue notamment pour les femmes migrantes</p> <p>Travail sur la mémoire et l'identité des quartiers, soutien des médias de quartiers</p>	<p>Quartiers prioritaires</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<p><b>Cohésion sociale</b></p> <p>Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales</li> <li>◆ Apaiser les conflits de voisinage</li> <li>◆ Prévenir les actes de délinquance et d'incivilité</li> <li>◆ Lutter contre le désœuvrement des jeunes</li> <li>◆ Prévenir la récidive</li> <li>◆ Définir une stratégie territoriale de tranquillité publique et de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cellules de veille et réunions techniques mensuelles</li> <li>- Soutien aux équipes de prévention spécialisée</li> <li>- Soutien du poste d'intervenant social au commissariat</li> <li>- Développement des mesures de réparation pénale</li> <li>- Elaboration d'un schéma local de tranquillité publique et de prévention</li> </ul>	<p>Soutien au dispositif de médiation et de prévention des conflits</p> <p>Développement d'aménagements et d'équipements publics appropriés</p> <p>Renforcement de l'accompagnement social des femmes victimes de violence</p> <p>Animations éducatives sportives et de loisirs en soirée et pendant les vacances scolaires</p> <p>Renforcement des effectifs de la police municipale</p> <p>Accompagnement professionnel des jeunes sous main de justice</p>	<p>Agglomération et quartiers prioritaires</p>

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<p><b>Cohésion sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Poursuivre les démarches territoriales en santé</li> <li>◆ Favoriser le repérage des problèmes de santé des populations les plus démunies et leurs freins pour l'accès aux soins et à la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier santé ville</li> </ul>	<p>Réalisation et réactualisation de diagnostics santé dans le cadre de l'ASV</p>	
	<p>Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Prévenir les conduites à risques notamment celles liées aux consommations de drogues et d'alcool</li> <li>◆ Développer avec les familles, les enfants et les partenaires des actions de promotion et d'éducation à la santé</li> <li>◆ Améliorer les réponses aux souffrances morales et psychologiques des habitants</li> <li>◆ Susciter des pratiques alimentaires équilibrées</li> <li>◆ Encourager la pratique d'activités corporelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet santé du Programme de réussite éducative</li> <li>- Contrat local de santé</li> <li>- Réseau santé mentale</li> <li>- Bilans de santé</li> <li>- Maison de santé pluridisciplinaire</li> <li>- Maison des adolescents</li> </ul>	<p>Accompagnement d'enfants et de jeunes</p> <p>Point d'écoute psychologique mutualisé</p> <p>Travail coordonné des associations de distribution et de transformation alimentaire</p> <p>Développement d'activités physiques adaptées à différents publics fragilisés</p>

## Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

### 3 axes stratégiques :

- Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers "politique de la ville"
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise
- Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
Cadre de vie et renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Terminer le premier programme de renouvellement urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme national de renouvellement urbain 1 et 2</li> <li>- Plan stratégique local</li> </ul>	Réalisation des dernières opérations : requalification des espaces publics, construction de 60 logements à Saint-Eloi, et de 25 maisons en accession sociale à Mireuil	Mireuil et St Eloi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Engager le quartier de Villeneuve les Salines dans un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional *</li> <li>◆ Accompagner par un renouvellement urbain adapté l'évolution du quartier de Port Neuf</li> <li>◆ Poursuivre la requalification des quartiers en "veille active"</li> </ul>		Mise en œuvre des préconisations des plans stratégiques locaux dans les opérations en cours et à venir	Villeneuve les Salines
Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers « politique de la ville »			Elaboration d'un protocole de préfiguration et d'une convention d'application de renouvellement urbain *	Port Neuf
			Amélioration des logements et sécurisation des halls d'immeuble et des espaces publics de rencontres	Pierre Loti à Aytré
			Démolition et reconstruction de logements	La Pallice

• Voir fiche projet en annexe

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<p>Cadre de vie et renouvellement urbain</p>	<p>◆ Créer environ 500 logements sociaux par an dans les communes de l'agglomération et "déspecialiser" les quartiers prioritaires sur l'habitat social</p>	<p>- Programme local de l'habitat</p> <p>- Plans stratégiques de patrimoine</p>	<p>Exclusion de la production de logements locatifs sociaux dans les quartiers prioritaires et des quartiers en veille active comportant plus de 35 % de logements locatifs sociaux : L'État ne délivrera aucun agrément PLUS ou PLAI dans ces quartiers sauf dérogation ministérielle. Exclusion des structures d'hébergement dans ces mêmes quartiers</p>	<p>Agglomération, quartiers prioritaires</p>
	<p>◆ Redynamiser les parcours résidentiels des habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>- Conventions d'utilité sociale</p>	<p>Mise en œuvre des obligations de la loi SRU</p> <p>Développement de l'accès à la propriété dans les quartiers prioritaires</p>	
	<p>Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise</p>	<p>◆ Construire une politique commune d'attribution pour une répartition équilibrée des logements sociaux à l'échelle de l'agglomération</p>	<p>- Mise en place d'une conférence intercommunale du logement</p> <p>- Mise en œuvre de la convention intercommunale de mixité sociale</p>	

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<p><b>Cadre de vie et renouvellement urbain</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Assurer aux habitants des QP une qualité des espaces publics (aménagement et entretien) équivalente à celle des autres territoires de la ville de La Rochelle et de l'agglomération</li> <li>◆ Pérenniser les investissements publics</li> <li>◆ Fournir des services et commerces de proximité adaptés aux besoins des populations</li> <li>◆ Rénover et réhabiliter les logements</li> <li>◆ Réduire la fracture énergétique</li> <li>◆ Améliorer la mobilité des habitants</li> </ul>	<p>- Plan stratégique local</p> <p>- Gestion urbaine de proximité</p> <p>- Conventions d'utilité sociale actuelles et à venir</p>	<p>Mise en œuvre des préconisations du Plan stratégique local</p> <p>Prévention des dégradations des espaces et des équipements publics et privés</p> <p>Ateliers d'habitants, échanges de savoir-faire pour l'entretien de leurs logements (petites réparations, bonne utilisation des logements BBC...)</p> <p>Implication des habitants dans la gestion de leur espace de vie via les comités de quartiers, les conseils citoyens, les mairies de quartiers, les bailleurs → GUP (Gestion Urbaine de Proximité)</p> <p>Amélioration de la réactivité des bailleurs pour réaliser les réparations dans les immeubles et les logements</p> <p>Mise en œuvre des conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</p> <p>Signature par les bailleurs d'une convention d'utilisation de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)</p> <p>Dynamisation de la création et du développement de commerces et services de proximité</p> <p>Rénovation thermique des logements et mutualisation des sources d'énergie (exemple : réseau de chaleur)</p>	<p>Mireuil</p> <p>Quartiers prioritaires</p>
<p>Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers</p>				



## Pilier emploi et développement économique

### 4 axes stratégiques :

- Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers
- Développer l'entrepreneuriat des habitants des quartiers (dans et hors de leur quartier) et consolider l'activité économique existante
- Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle
- Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- PLIE (plan local pour l’insertion et l’emploi)</li> <li>- ZFU « Territoires entrepreneurs » (50 % d’embauches en quartiers prioritaires)</li> </ul>	<p>Accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d’emploi longue durée : 30% des participants PLIE</p>	
Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Faire baisser de moitié le différentiel de taux de chômage avec celui de la CDA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZFU « Territoires entrepreneurs » (50 % d’embauches en quartiers prioritaires)</li> <li>- Garantie jeunes</li> </ul>	<p>Soutien des actions de mise en relation des demandeurs d’emploi avec les employeurs</p>	Quartiers prioritaires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Faire baisser de 30% le taux de chômage des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats aidés</li> </ul>	<p>Développement des liens avec les clubs, réseaux et fondations d’entreprises</p> <p>Développement du parrainage des jeunes</p>	
			<p>Priorisation des emplois aidés (CAE/CIE, emplois d’avenir, contrats starter) pour les habitants et notamment les jeunes</p>	

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Développer une culture de l'initiative à tous les âges</li> <li>◆ Rendre la création d'entreprise envisageable et accessible</li> <li>◆ Offrir des services de proximité aux porteurs de projet et aux créateurs</li> </ul>	<p>Bourse régionale désir d'entreprendre</p> <p>Micro crédit</p> <p>Fonds de garantie à l'initiative des femmes</p> <p>Financement participatif</p> <p>Dispositif local d'accompagnement</p> <p>Citéslab (CdC)</p> <p>Services de base et Point d'Information / création Quartiers (CdC)</p>	<p>Opérations de sensibilisation en milieu scolaire et associatif notamment sur l'entreprenariat féminin</p> <p>Actions de médiatisation de parcours réussis de créateurs</p> <p>Premier accueil de proximité et orientation des porteurs de projet, créateurs d'activités ou d'entreprises</p> <p>Facilitation de la domiciliation des créateurs : HLM, autres lieux</p> <p>Espaces de travail collaboratifs ("coworking") dans chaque quartier</p> <p>Mise à disposition de locaux bon marché pour TPE artisanales (abri véhicule, stockage matériel)</p> <p>Information et orientation sur les aides et outils financiers</p> <p>Réactualisation des études économiques dans les quartiers</p> <p>Appui à la consolidation et au développement des entreprises et structures de l'économie sociale</p>	Quartiers prioritaires
<p>Développer l'entreprenariat des habitants des quartiers (dans et hors de leur quartier) et consolider l'activité économique existante</p>				

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conforter l'offre des SIAE et améliorer leur efficacité pour l'accès à un emploi durable</li> </ul>		Consolidation de postes d'insertion dans les ACI et la Régie de Quartier	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics, notamment pour les opérations de renouvellement urbain</li> </ul>		Développement de l'activité des AI et ETTI au profit des habitants des quartiers prioritaires	
	Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Mettre à profit les dispositifs de rénovation énergétique des logements et autres bâtiments</li> </ul>		Mutualisation d'actions de formation pour les salariés en SIAE
			Soutien aux actions de certification professionnelle par étapes, s'appuyant sur les référentiels métiers Organisation d'une veille et d'une médiation sur les marchés publics de la CDA et des partenaires associés au contrat de ville Repérage des opérations réalisables hors contraintes spécifiques (amiante et autres) dans le cadre des travaux planifiés par les bailleurs sociaux	

Piliers et axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Programmes et dispositifs	Actions	Echelle territoriale
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Favoriser la mobilité et la disponibilité à l'emploi</li> </ul>		Facilitation de l'accès aux permis de conduire (auto, cyclo)	Quartiers prioritaires
Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française</li> </ul>		Développement de la pratique sécurisée du vélo (initiation, formation, garage)	Villeneuve les Salines
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lutter contre les discriminations à l'embauche et améliorer l'égalité des chances</li> </ul>		Diversification des modes de garde d'enfants pour répondre aux besoins liés à l'emploi et à la formation	
			Formations lire, écrire, compter pour les publics français et étrangers	Quartiers prioritaires
			Mobilisation des réseaux d'employeurs et de leurs adhérents, des acteurs de l'emploi	

### 3.4 Conventions à annexer au contrat de ville

En accompagnement de la mise en œuvre du contrat de ville, deux conventions doivent être établies afin d'atteindre les objectifs de mixité sociale par le logement et d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville a été institué par la loi de finances pour 2015. En contrepartie, les organismes HLM doivent préciser leurs engagements. Ceux-ci doivent être définis dans **une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB** signée par l'Etat, le bailleur et la Communauté d'agglomération de La Rochelle avant le 31 décembre 2015. De sorte à disposer du temps nécessaire à la mobilisation partenariale cette convention sera annexée dans ce délai au contrat de ville.

L'élaboration d'**une convention de mixité sociale** constitue une obligation issue de l'article L441-1-5 du CCH et de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville. La convention définit en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux, et à cette échelle :

- les objectifs de mixité sociale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation

Cette convention sera annexée au contrat de ville en cours d'année 2016, après création, par délibération de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, de la conférence intercommunale du logement en fin d'année 2015.

En effet, la révision du Programme local de l'habitat (PLH) étant actuellement en cours, cela permettra de veiller à la cohérence de l'ensemble des documents de planification de l'EPCI.

### 3.5 Les moyens (voir programmation financière 2015 en annexe)

#### La CdA :

Elle s'engage à consacrer chaque année 1 175 000 € de crédits spécifiques à l'atteinte des objectifs : 900 000 € en fonctionnement et 275 000 € en investissement et à mobiliser l'ensemble de ses politiques de droit commun : à titre d'exemple, 4 millions d'Euros par an pour la construction de logements sociaux hors quartiers prioritaires.

#### L'Etat :

Il s'engage à mobiliser ses moyens de droit commun. Ils se traduisent notamment par les effectifs déployés dans le cadre des services de proximité qu'il met en place (enseignants, policiers, délégué à la politique de la ville, etc.). Il s'engage également par le biais d'interventions financières dans le cadre de dispositifs ou de subventions en faveur d'opérateurs publics et privés. A titre

d'exemple, l'Education Nationale mobilise des moyens exceptionnels pour les quartiers prioritaires, en sus des moyens habituels, à hauteur de 1 952 000 €. Les moyens de droit commun ainsi que les crédits spécifiques de la politique de la ville (budget opérationnel de programme n°147) sont définis par la Loi de finances. Pour 2015 les crédits spécifiques s'élèvent à 512 500 €, affectés au contrat de ville en crédits d'intervention (hors cordées de la réussite, FIPD et postes d'adultes relais).

La Ville de La Rochelle : Pour atteindre les objectifs définis dans le présent contrat, La Ville de La Rochelle s'engage à mobiliser ses politiques et moyens de droit commun. Elle continuera tout particulièrement de s'impliquer directement dans la conduite des opérations de renouvellement urbain (NPRU Villeneuve-Les-Salines), le développement des actions de solidarité (CCAS), l'éducation, la santé, la culture, les sports, l'insertion et la prévention de la délinquance.

Impliquée dans la création des conseils citoyens, elle veillera à une bonne gestion urbaine de proximité avec l'ensemble de ses services dans les quartiers prioritaires et de veille active.

### **3.6 - Organisation, gouvernance**

#### La participation des habitants

Un conseil citoyen sera créé dans chaque quartier prioritaire au plus tard dans l'année qui suit la signature du présent contrat. Paritaires, composés d'habitants et d'acteurs des quartiers, ils contribuent à l'élaboration des politiques des quartiers, émettent des avis indépendants et participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville. Leur constitution tient compte de l'histoire et du contexte de chaque quartier. Ils disposeront de moyens d'animation. Ils constitueront un des moyens non exclusif de participation et de concertation des habitants.

#### Le comité de pilotage

Il se réunit au moins 1 fois par an sous la présidence conjointe du Préfet, du Président de la CDA, et du Maire de la Ville de La Rochelle ou de leurs représentants.

Il est composé des signataires du contrat de ville, des élus des communes concernées, de 2 représentants de chaque conseil citoyen et de tout autre partenaire du contrat.

Il constitue l'instance politique d'orientation stratégique du contrat.

#### La Commission Politique de la Ville (interne à la CDA)

Les élus de la CDA et des communes membres, qui la composent, sont chargés du suivi de l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des programmes et actions du contrat de ville. Il propose un avis au bureau sur l'ensemble des actions du contrat avant délibération du Conseil Communautaire.

#### Les comités locaux « politique de la Ville »

Ils constituent des instances territorialisées quartier prioritaire par quartier prioritaire. Ils se réunissent au moins une fois par an sous l'égide des adjoints de quartiers avec le délégué du Préfet. Ils réunissent des représentants de l'Etat, les conseils citoyens, les acteurs et les porteurs de projet par quartier prioritaire.

Ils établissent un bilan, une évaluation partagée de l'année écoulée et échangent sur les perspectives de l'année à venir.

#### Le comité technique

Un comité technique co-animé par l'Etat, la CDA et la Ville de La Rochelle se réunira 3 fois par an.

Il sera chargé d'animer et de suivre la mise en œuvre du contrat de ville dans ses dimensions opérationnelles, territoriales et thématiques. Il mobilisera, sur la base des thématiques de chacun des 3 piliers du contrat, les techniciens des différents partenaires du comité de pilotage et ceux des établissements publics ou privés dont les compétences peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat de ville. Il veillera à la cohérence et la coordination des dispositifs, programmes et actions qui concourent à l'atteinte de ces objectifs. Il contribue à leur évaluation. Il prépare les décisions du comité de pilotage.

Il suivra les indicateurs définis au plan national (32) et ceux annexés au présent contrat.



Tableau des instances (synthèse) :

Instances	composition	fonction / rôle	fréquence des réunions
Comité de pilotage	signataires du CDV+ représentants des conseils citoyens	Suit la mise en œuvre stratégique du CDV et opère des ajustements si nécessaire.	1 fois par an
Conseils citoyens	habitants, responsables associatifs, acteurs économiques	Emet des avis et fait des suggestions sur les orientations et les actions du CDV qui concernent le quartier.	par décision de chaque conseil
Commission politique de la Ville	Elus des communes membres et de la CDA	Propose un avis sur la programmation et les moyens afférents, au Bureau avant délibération du Conseil Communautaire	3 à 6 fois par an
Comités locaux « politique de la Ville »	Adjoints du quartier, représentants de l'Etat et des collectivités locales, conseils citoyens, acteurs et porteurs de projet.	établissent un bilan, une évaluation partagée de l'année écoulée et échangent sur les perspectives de l'année à venir	1 fois par an
Comité technique	Services de l'Etat, de la CDA et de la ville de LR	Suit la mise en œuvre opérationnelle et contribue à l'évaluation du contrat de ville. Il prépare le Comité de pilotage.	3 fois par an

### 3.7 - Bilan, observation, évaluation

#### 3.7.1 - Observation

Le service études et prospectives de la CDA, l'INSEE, le CGET, des partenaires et signataires du contrat de ville contribuent à l'observation des dynamiques urbaines de l'agglomération rochelaise. Les études urbaines, sociales, démographiques, économiques, territorialisées, permettent d'actualiser les connaissances sur les évolutions constatées dans les quartiers et favorisent une évaluation partagée.

#### 3.7.2 - Bilan

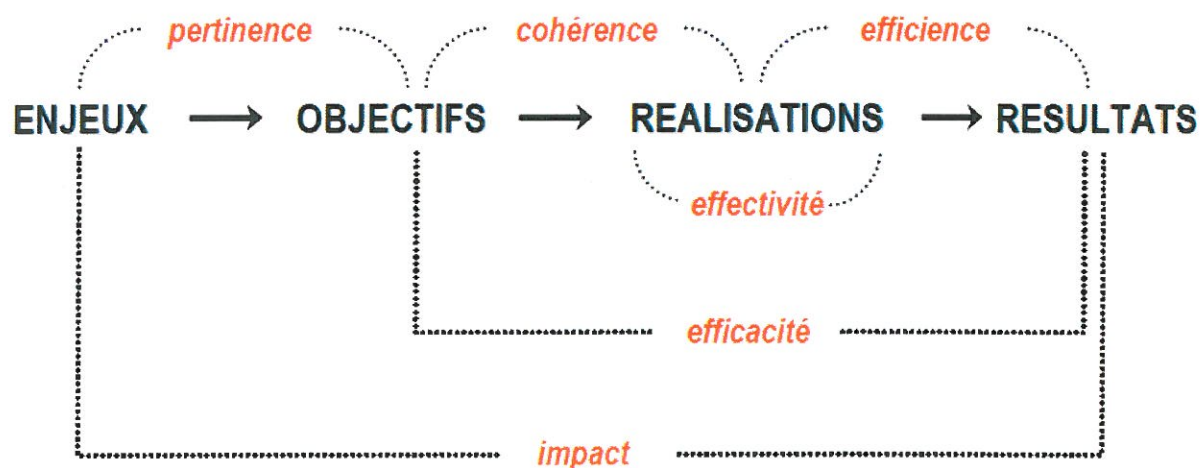
Chaque année un bilan des actions mises en œuvre, retraçant l'exécution des programmes d'actions sera préparé en comité technique, et présenté au comité de pilotage, au conseil communautaire, et aux conseils citoyens.

#### 3.7.3 - Evaluation

*"L'évaluation d'une politique publique consiste à comparer ses résultats aux moyens qu'elle met en œuvre et aux objectifs initialement fixés.*

*Elle se distingue du contrôle et du travail d'inspection en ce qu'elle doit aboutir à un jugement partagé sur l'efficacité de cette politique et non à la simple vérification du respect de normes administratives ou techniques." (Décret du 18 novembre 2008).*

#### Schéma global d'un système évaluatif



Un système évaluatif complet peut s'avérer lourd à mettre en place et à faire fonctionner. Il peut également être illusoire de vouloir tout évaluer, et en particulier d'attribuer des résultats à telle ou telle action alors qu'ils peuvent découler d'une pluralité de facteurs. Un des exemples les plus évidents concerne la lutte contre le

chômage dont on ne sait jamais très bien imputer les résultats aux actions menées ou à la conjoncture économique. Dans le cas du contrat de ville, une très grande diversité de facteurs peuvent interagir, qui vont contribuer à améliorer ou à détériorer la qualité de vie des habitants des quartiers ciblés.

Néanmoins, l'évaluation des politiques publiques est une obligation légale et une nécessité pour réorienter, si nécessaire, les programmes d'action.

Pour l'évaluation du contrat de ville de l'agglomération de La Rochelle, une approche pragmatique consiste à poser les principes suivants :

1/ Tout ne pourra pas faire l'objet d'évaluation : soit parce qu'il est très difficile de définir des indicateurs qui rendent bien compte de ce que l'on veut évaluer, soit parce que le recueil de données caractérisant tel ou tel indicateur nécessiterait un travail trop important, soit encore parce qu'il faudrait toute une batterie d'indicateurs pour évaluer un seul aspect (rapport entre le coût d'obtention d'une information et son intérêt).

2/ Selon les cas, il sera possible d'appréhender l'efficacité d'une action (c'est-à-dire ce qu'elle a produit par rapport aux objectifs fixés) ; dans d'autres cas, on pourra mesurer son efficience (les résultats obtenus par rapport aux moyens mobilisés) ; mais parfois il ne sera possible de rendre compte que de son effectivité (telle action qui avait été programmée a bien été mise en œuvre).

L'évaluation de l'impact reste quant à elle plus ambitieuse, voire parfois hasardeuse (en quoi une action a produit un effet significatif et clairement identifiable sur un des enjeux initialement repérés).

3/ Il n'a pas été possible de fixer dans le contrat de ville des objectifs systématiquement quantifiables ; l'évaluation ne peut ainsi pas permettre de déterminer s'ils ont été atteints ! On s'attachera donc à définir l'évolution de l'indicateur. Par exemple, si le nombre de personnes fréquentant la Maison de la justice et du droit augmente de 30% entre deux moments d'observation, on pourra apprécier d'une certaine façon l'objectif "favoriser l'accès au droit".

Par souci d'homogénéité des différentes composantes du contrat de ville, les indicateurs sont présentés dans la même grille que les autres, la colonne "échelle territoriale" étant remplacée par une colonne "indicateurs d'évaluation". (voir en annexe)

Afin de porter un jugement collectif sur les actions menées, l'évaluation fera appel à la participation active de tous : membres du comité de pilotage, porteurs de projets, conseils citoyens et habitants.

Des indicateurs financiers, d'activité et d'impact doivent permettre de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du contrat de ville.

Tous les porteurs de projet transmettent obligatoirement pour chaque action conduite, un bilan annuel et une évaluation quantitative et qualitative au regard des objectifs poursuivis : publics accueillis, écarts de résultats par rapport aux objectifs initiaux, participation des habitants, partenariats établis, progrès constatés, difficultés rencontrées, bilans financiers.

Les partenaires pourront faire appel à des prestations extérieures sur des questions évaluatives déterminées par le comité de pilotage du contrat de ville.

### **3.8 - Engagement des signataires**

#### **3.8.1-contributions spécifiques**

##### **Le Conseil Régional Poitou-Charentes**

La contribution régionale au contrat de ville 2015-2020 se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- des Contrats Régionaux de Développement Durable 2014-2016, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie ;
- de l'amélioration de la performance énergétique des logements, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 et du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). Elle veillera tout particulièrement à ce que les projets portent une forte ambition en matière de rénovation énergétique et de qualité environnementale.
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique : la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et le dispositif « Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise ».

La Région Poitou-Charentes appuiera, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020, les nouveaux projets qui vont émerger dans le cadre du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). L'intervention de la Région se fera au titre du CRDD et de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

##### **Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime**

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité, notamment dans les quartiers de la politique de la ville. Il intervient dans de nombreux domaines, à divers niveaux.

- L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés

Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

- L'enfance - famille

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance.

- Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :
- le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs,
  - le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la PMI lorsque les enfants ont moins de 6 ans,
  - la mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental,
  - la réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux,
  - l'évaluation des informations préoccupantes.

- **L'insertion**

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

Le Département met en œuvre :

- l'instruction des demandes de rSa,
- l'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté,
- l'accompagnement par les assistants sociaux polyvalents des bénéficiaires du rSa dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par les travailleurs sociaux spécialisés rSa et les Conseillers d'Insertion Professionnelle dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- **L'accès et le maintien dans le logement**

La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux Départements le financement et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le Département a également l'obligation d'élaborer un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, arrêté et animé conjointement avec l'Etat.

Par ailleurs, le Département de Charente-Maritime a fait le choix de mener une politique volontariste en matière d'habitat en élaborant le schéma départemental de l'habitat.

Le Département intervient à différents niveaux en matière de logement :

- l'information et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement ;
- l'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages pour leurs demandes d'aides financières et d'accompagnement social lié au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime ;
- la prévention des expulsions locatives, en réalisant notamment les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés ;
- la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec et le pôle de lutte contre l'habitat indigne et les programmes d'amélioration de l'habitat initiés par le Département.

- **L'accompagnement budgétaire**

Le Département propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- l'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour répondre aux besoins des enfants ;

les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

- **L'autonomie**

Dans le cadre de larges compétence conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociale (information, orientation,...) ;
- évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- évaluations liées à une information préoccupante ;
- enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

### **La Caisse d'Allocations Familiales**

La CAF décline ses missions dans des offres de service adaptées aux situations de vie des familles et des allocataires et aux réalités des territoires et des quartiers.

Le service global proposé par la CAF va de la facilitation dans l'accès aux droits, au paiement des prestations et à la mise en œuvre d'une action sociale familiale, préventive et partenariale. L'action de la CAF s'inscrit pleinement dans les 2 premiers axes du contrat de ville portant sur la cohésion sociale et le cadre de vie ainsi que dans les priorités transversales.

La CAF s'attache en particulier dans les quartiers prioritaires à :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, en consolidant l'offre existante. 18 crèches associatives ou municipales à l'échelle de la CDA proposant 473 places sont soutenues par la CAF.
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité en référence au diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, avec une offre de plus de 120 accueils de loisirs (périscolaire, extrascolaire, TAP) sur la CDA.

- Accompagner la cohésion sociale par l'aide au départ en vacances ; ce soutien prend la forme d'aides financières aux familles ou de subventions sur projets pour les équipements.
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en prenant appui sur le Schéma Départemental Animation Vie Sociale. Les objectifs sont la socialisation des personnes, le renforcement des liens sociaux et le développement de la participation citoyenne de proximité. 7 centres sociaux sur la commune + 4 autres sur la CDA sont agréés par la CAF et sont accompagnés financièrement pour mettre en œuvre leurs projets.
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables, en s'appuyant en particulier sur les centres sociaux des quartiers prioritaires qui seront mobilisés pour accompagner les publics les plus éloignés du numérique et faciliter leurs démarches administratives.

### La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération de La Rochelle .

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;

- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

### La Chambre de Commerce et d'Industrie

La CCI sera engagée dans la politique de la ville en mobilisant ses compétences sur des missions d'appui aux chefs d'entreprises, d'accompagnement aux porteurs de projets de création d'entreprises, d'information sur la diversité des métiers d'apprentissage, de soutien aux opérations de restructuration des équipements ou d'aménagement urbains.

La CCI sera également mobilisée en faveur du développement commercial des quartiers, notamment via l'accompagnement des projets par le FISAC. Elle partagera les données économiques en sa possession et pourra proposer ses compétences sur des études et diagnostics commerciaux de territoire.

### La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente Maritime informe, forme et accompagne :

- les jeunes et adultes, à travers des parcours de formation qualifiant et diplômant,
- les porteurs de projets créateurs/repreneurs d'entreprises,
- les salariés et demandeurs d'emploi en reconversion
- les bénéficiaires des minima sociaux à travers des dispositifs d'accompagnement inclusifs.



Le travail partenarial et collaboratif, permanent avec les acteurs du territoire, est un atout important dans la réussite des parcours ; Maisons de l'Emploi\*, Missions Locales, Pôle Emploi, Délégations territoriales, tissu associatif, sont nos partenaires au quotidien.

Le contrat de ville pour la période 2015-2020 est une opportunité de soutenir et renforcer les actions en cours et d'en déployer de nouvelles, notamment en favorisant le développement de la culture entrepreneuriale auprès des publics cibles (jeunes, femmes, publics éloignés de l'emploi).

Les actions contributives de la CMA17 concernent plus particulièrement le pilier 3 du contrat de ville, à savoir « l'emploi et le développement économique » et les 4 axes stratégiques qui en découlent.

### 1. Formation des jeunes ; transmission des savoir-faire

Cette proposition concerne également le pilier 1, cohésion sociale et l'axe 1 : « Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes » en particulier.

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de Charente Maritime gère le plus important Centre de Formation des Apprentis de la région Poitou Charentes. Au-delà des parcours d'accompagnement classiques qui peuvent concerner des jeunes issus des quartiers concernés par le contrat de ville, il convient d'élargir le champ d'investigation par des actions spécifiques concernant les « décrocheurs » du système éducatif.

Cela passe par la définition et la mise en œuvre de parcours de formation individualisés conduisant à minima, à une qualification, qui garantit à 80% des débouchés vers un emploi salarié.

L'insertion sociale par la formation est une voie vers l'entreprise, qui favorise ainsi l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la République. L'obligation d'apprendre la loi ou les réglementations au sein d'une collectivité comme l'entreprise est une école de la vie sociétale, qui éloigne des problématiques de délinquance, d'incivilité, et assure une protection sociale et donc l'accès au système de santé.

### 2. Développer de la culture entrepreneuriale

Au même titre que la transmission des savoir-faire par la formation des publics jeunes et adultes, en alternance et en apprentissage en particulier, le développement de l'esprit d'entreprise est un vecteur de réussite dans la création d'activité (salariée ou indépendante).

La culture entrepreneuriale doit s'entendre au sens large et peut se concrétiser sous des formes d'actions très variées, avec comme objectif de favoriser :

- les **initiatives individuelles et collectives** en matière de création d'activité, par l'accompagnement technique des publics ; l'étude de faisabilité des projets, tenant compte des opportunités du marché, des contraintes réglementaires...
- la **prise d'initiative** des jeunes et des moins jeunes ; être acteur de sa vie, de son parcours professionnel et se positionner dans un projet à vocation économique (et sociale).

La Chambre de métiers et de l'Artisanat, avec le concours des partenaires locaux, propose de contribuer au développement d'actions concrètes de mise en situation des publics et d'échanges d'expériences, qui pourront se traduire par :

- ✓ **La valorisation des réussites** : l'exemplarité de certains parcours, présentés par ceux qui en sont acteurs et un facteur de motivation, d'inspiration. La mise en place d'un forum biannuel « tournant » dans les quartiers cibles et la diffusion de ces témoignages par les canaux de communication locaux sont des outils à développer.
- ✓ **La création d'un « concours »** pour favoriser le développement d'activité (entreprises ou associations) avec une dimension intergénérationnelle ; le « jeu » comme outil de mise en situation permet de « dédramatiser » et se familiariser avec ce sujet de la création d'entreprise pour certains ; il peut agir comme un révélateur d'atouts/de qualités entrepreneuriales « en sommeil », pour d'autres.
- ✓ **Des visites des entreprises** : la découverte des ateliers et showroom, à tout âge, contribue à faire connaître les métiers (au-delà des représentations) dans leur diversité et à promouvoir la valeur travail.
- ✓ **La mixité des publics** : La ville de La Rochelle est dotée d'une université qui peut être envisagée par les acteurs économiques et sociaux, comme un vivier « d'idées » pour le déploiement d'actions innovantes dans les quartiers. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est partenaire de l'IUT de La Rochelle depuis 9 ans ; près de 300 étudiants ont été accompagnés dans la conduite d'un projet de création ou reprise d'entreprise. L'année 2015 a été plus particulièrement orientée vers la thématique de l'Economie Sociale et Solidaire, source d'inspiration pour des projets à caractère social et participatif.

**Le contrat de ville est une opportunité pour créer des synergies entre les actions et publics que nous accompagnons ; Nous l'envisageons comme une valeur ajoutée permettant de renforcer les dispositifs existants et de déployer des actions de terrain innovantes et collaboratives (construites collégialement en tenant compte des expériences des acteurs du territoire).**

### 3. Accompagner le développement d'activité, à travers le dispositif FISAC

Le dispositif FISAC permet de favoriser le développement d'activité sur les territoires éligibles et de maintenir un service proximité, créateur de lien social et d'animation ; il est un facteur de création d'emplois dans les entreprises artisanales (métiers de bouche et services en particuliers : boulanger, pâtissier, boucher, charcutier, traiteur, coiffeur, garagiste...).

Les collaborateurs du Pôle économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat accompagnent les chefs d'entreprises et porteurs de projets dans l'étude de faisabilité économique, le montage financier et l'instruction des dossiers FISAC.

#### 4. Communication des données du Répertoire des Métiers

Cette contribution de la CMA participe de la connaissance des publics, du tissu économique existant dans les quartiers cibles et du potentiel de développement. Il se traduit par la fourniture de listes d'entreprises et/ou de porteurs de projet, réservées au cadre du futur contrat.

Par ailleurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose de réaliser une étude de terrain destinée à mieux identifier les besoins et potentiels des quartiers concernés en matière de développement économique et de formation, préalable aux actions qui seront développées.

#### **Electricité Réseau Distribution France (ERDF)**

##### **Préambule :**

Dans la continuité des précédentes conventions conclues depuis 2003 entre ERDF, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Etat pour conduire ensemble, dans les quartiers en difficulté relevant de la Politique de la Ville, des actions spécifiques au bénéfice des populations concernées, à la suite des bilans réalisés par les parties prenantes et au regard de la pertinence des actions engagées, ERDF, au travers sa responsabilité sociale et sociétale d'entreprise (RSE) , la Communauté d'Agglomération et l'Etat souhaitent prolonger et consolider leurs engagements antérieurs tout en les adaptant aux nouvelles orientations et priorités du Contrat Ville.

**La contribution s'articule autour des 3 piliers du Contrat Ville : « habitat et cadre de vie », « cohésion sociale » et « emploi, développement économique ».**

##### **1. Habitat et cadre de Vie :**

La mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain, dans le quartier de Villeneuve les Salines à La Rochelle engendre des chantiers importants dans lesquels ERDF entend être un partenaire actif.

ERDF s'engage à apporter son expertise et ses compétences : un interlocuteur privilégié a pour mission de coordonner les interventions et les actions d'appui qu'ERDF apportera à ce projet de renouvellement urbain.

##### **2. Cohésion sociale :**

ERDF accompagne depuis plusieurs années le dispositif « 13-18 question de Justice ». Dans le cadre du volet « Cohésion sociale », ERDF apportera son concours à des actions favorisant la citoyenneté et la prévention de la délinquance en lien avec les partenaires du contrat Ville.

##### **3. Emploi, développement économique :**

ERDF transmettra ses offres d'emplois et de stages aux parties prenantes .

L'accès à l'emploi, à l'alternance, aux stages et à la découverte des métiers pour les jeunes issus des quartiers prioritaires sera examiné au regard de l'engagement de l'entreprise dans la charte « diversité et intégration »

Des actions de parrainage de proximité seront poursuivies avec les acteurs locaux de l'emploi concernés.

ERDF confiera certains travaux, en particulier la rénovation et le traitement esthétique des postes de distribution publique d'électricité, propriété des collectivités locales, à des chantiers de jeunes, des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures d'insertion par le travail de personnes handicapées. ERDF pourra apporter son concours aux dispositifs de soutien à la création d'activités : couveuses d'entreprise, ADIE ...

La Fondation Agir pour l'Emploi (FAPE) examinera avec attention les projets émanant des territoires prioritaires.

Les partenaires du contrat Ville s'engagent à associer ERDF à leurs travaux sur les thématiques développées ci-dessus ainsi qu'à faciliter les nouveaux partenariats qui pourraient voir le jour.

### **Le groupe La Poste**

Acteur économique avec des missions de service public \*, La Poste est présente sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Concernant l'agglomération rochelaise, se trouve un point de contact postal dans chacun des quartiers « prioritaires » de Mireuil, Villeneuve les Salines, Port Neuf et « en veille active » de Laleu, La Pallice, Pierre Loti à Aytré. Nos facteurs distribuent quotidiennement tous les foyers concernés.

Les engagements « politique de la ville » du Groupe La Poste portés par sa Délégation Régionale en Poitou-Charentes - aux côtés de la CdA de La Rochelle et de la Préfecture - se déclinent comme suit sur les 3 piliers du contrat de ville :

### ***Cohésion sociale / faire reculer la pauvreté et l'exclusion***

- Faciliter l'accès des publics en difficulté de ces quartiers au service postal voire aux autres services au public :
  - o Faciliter l'accès au service bancaire et sécuriser la gestion financière des habitants de ces quartiers par un accueil dédié, des produits et des procédures bancaires adaptées, en particulier :
    - pour les majeurs protégés via un partenariat entre La Banque Postale et l'ADEI/ADPP
    - au moment du versement des prestations sociales, tous les mois.
  - o Proposer un accueil postal mutualisé avec d'autres services au public :

- Permettre dans tous les bureaux le paiement en espèces gratuitement des factures ENGIE pour les clients bénéficiant d'une aide sociale
- Permettre dans le bureau d'Atlantic à Mireuil le paiement en espèces gratuitement des loyers via une convention avec l'OPHLM communautaire
- Solidarité & médiation sociale : contribuer depuis 2013 à la lutte contre les fragilités cognitives et financières à Mireuil via un partenariat d'accompagnement des clientèles fragiles du bureau de poste d'Atlantic avec l'association PARLER FRANÇAIS (actions d'information/formation, de médiation et prestation d'interprétariat en arabe dialectal)

Financement partenariat : fonds postal de péréquation territoriale 2014-2016 et affectation élus Commission Départementale de Présence Postale Territoriale 17

- Contribuer à l'aménagement numérique des quartiers et faciliter l'accès des habitants à un e-bouquet de services au public :
  - Equipement des bureaux à forte fréquentation dans les quartiers en tablette numérique pour les prestations postales & médiation de nos conseillers ;
  - Inclusion numérique & Bien vieillir : participation de La Poste à un projet de mécénat collectif, baptisé « Silver Geek » lancé dans plusieurs maisons de retraites, soit une vingtaine d'établissements picto-charentais.

*\* dont la mission d'accessibilité bancaire : pour tous les résidents, y compris les plus démunis, la possibilité de bénéficier aux guichets de La Poste d'une prestation de domiciliation des revenus et de retrait d'argent liquide*

### **Cadre de vie et renouvellement urbain**

- Accompagner les bailleurs sociaux sur le raccordement postal des nouveaux logements, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.
- Améliorer l'adressage à l'intérieur des immeubles avec l'appui de la plateforme de distribution de La Rochelle et en partenariat avec les bailleurs sociaux > rénovation des batteries de boîtes aux lettres, et si possible dans le cadre d'un chantier d'insertion.
- En lien avec la transition énergétique, contribuer en appui des bailleurs sociaux via les facteurs à une information auprès des locataires sur les économies d'énergie.
- Accompagner les bailleurs sociaux via La Banque Postale dans leurs problématiques de financement.

- Accompagner les primo-accédants à la propriété sur le crédit immobilier via le partenariat entre La Banque Postale et l'OPHLM de l'agglomération de La Rochelle

### **Emploi & développement économique / *Maintenir et développer une dynamique***

- Faciliter le recrutement et l'insertion des jeunes de ces quartiers via :
  - o des contrats en alternance
  - o des emplois d'avenir
  - o des visites de sites postaux, des stages voire des parcours d'insertion professionnelle organisés avec nos partenaires comme L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES dont la MLI LA ROCHELLE-RE-PAYS D'AUNIS, la FONDATION FIER DE NOS QUARTIERS LA ROCHELLE, L'ECOLE REGIONALE DE LA 2EME CHANCE
  - o des bénévolats de compétences et parrainages de jeunes en lien avec l'association de La Banque Postale L'ENVOL et avec nos partenaires, la délégation régionale de NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS, PASSERELLES ET COMPETENCES.
- Lutter contre l'illettrisme et faciliter l'apprentissage de la langue française, via nos partenaires :
  - o Participation La Poste aux ateliers pédagogiques de PARLER FRANÇAIS à Mireuil
  - o Echange d'expériences entre la Fondation d'entreprise La Poste et la FONDATION FIER DE NOS QUARTIERS LA ROCHELLE, sur des ateliers d'écriture.
- Accompagner sur la communication/la promotion, la logistique et, à partir de 2016, le financement, les entrepreneurs du territoire « entrepreneurs » de Mireuil, Laleu-La Pallice
  - o Dispositif de micro-crédit professionnel en partenariat avec l'ADIE et personnel avec CRESUS POITOU-CHARENTES
- Accompagner en particulier les entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les quartiers, notamment les services d'insertion et d'aide à l'économie (SIAE) sur les 5 axes de développement du partenariat national de La Poste avec les réseaux ESS, au sein de « L'ALLIANCE DYNAMIQUE » :
  - o réussir la transition énergétique
  - o déployer de nouveaux modes de financement
  - o développer les achats responsables
  - o offrir des opportunités de mobilités de compétences des postiers vers l'ESS.

### **La fondation « Fier de nos quartiers »**

La fondation « fier de nos quartiers » engage des moyens financiers spécifiques sur les années du contrat de ville 2015-2020. A travers cet engagement, elle souhaite soutenir le vivre ensemble, la participation des habitants à la vie de la cité, la politique de l'emploi des jeunes et le développement économique des quartiers prioritaires.

La fondation « fier de nos quartiers » réunit un ensemble d'entreprises du territoire dans une démarche citoyenne et s'associe à l'effort particulier que représente la politique de la ville pour les quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle.

Un conseil exécutif étudiera les propositions de porteur de projets. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat étroit avec la CDA de La Rochelle.

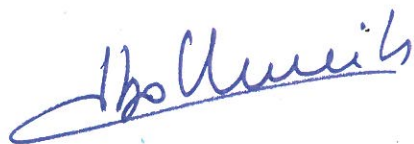
### 3.8.2- engagements communs

Les partenaires, signataires du présent contrat de ville de l'agglomération rochelaise, s'engagent à mobiliser :

- leurs compétences, pour les habitants des quartiers prioritaires
- les dispositifs, outils et moyens de droit commun, voire exceptionnels, dont ils disposent pour atteindre les objectifs du contrat de ville de l'agglomération rochelaise.

29 SEP. 2015

La Préfète de la Charente Maritime  
Béatrice Abollivier



Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de La Rochelle  
Jean-François Fountaine



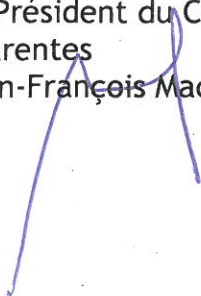
Le Maire de La Rochelle  
Jean-François Fountaine



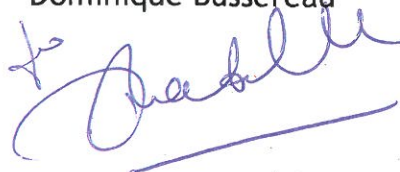
Le Maire d'Aytré  
Alain Tuillière



Le Président du Conseil Régional de Poitou-  
Charentes  
Jean-François Macaire



Le Président du Conseil Départemental  
de la Charente Maritime  
Dominique Bussereau



La Directrice de la  
Caisse d'Allocations Familiales  
Malika Anger-Bouressam



La Présidente de la Mission Locale  
Soraya Ammouche-Milhiet



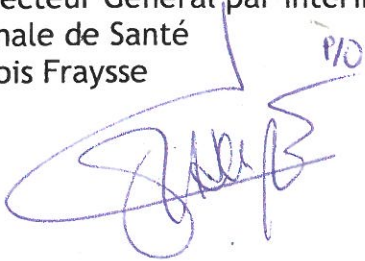
Pour le Recteur par délégation, le DASEN  
de la Charente Maritime  
Gilles Grosdemange



Le Président de la CCI de La Rochelle  
Robert Butel



Le Directeur Général par intérim de l'Agence  
Régionale de Santé  
François Fraysse




La Procureure de la République près du  
Tribunal de Grande Instance  
Isabelle Pagenelle



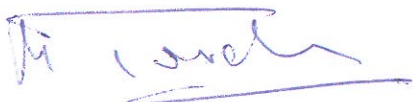
La Présidente de l'Office Public de  
l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle  
Marylise Fleuret Pagnoux



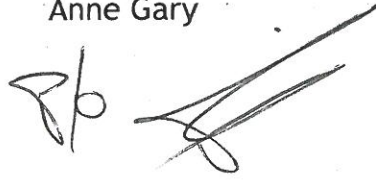
La Présidente d'Habitat 17  
Dominique Rabelle



La Présidente de la fondation Fier de mon  
quartier  
Geneviève Rotard



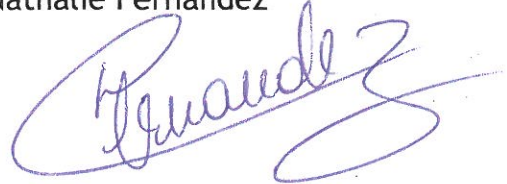
La Déléguée territoriale de Pôle Emploi  
Anne Gary



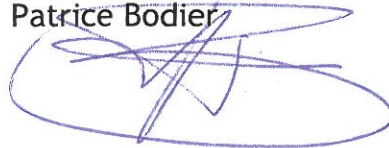
Le Président de la Chambre des Métiers  
et de l'Artisanat  
Jean Doignon



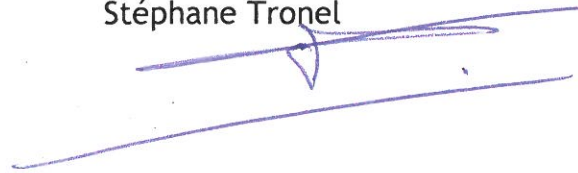
La Présidente de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie  
Nathalie Fernandez



Le Directeur Régional de la Caisse des  
Dépôts et Consignations  
Patrice Bodier



Le Directeur Général d'Atlantic  
Aménagement  
Stéphane Tronel



Le Directeur départemental d'ERDF  
Hervé Huot



Le Délégué départemental du groupe La  
Poste  
Daniel Bourrel

